

(1)

— N° 121. —

---

# CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 22 FÉVRIER 1851.)

---

## BUDGET

DU

# MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

POUR L'EXERCICE 1852.

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Département des Travaux publics a été voté, pour l'exercice 1851, à la somme de . . . . . fr. 46,251,865 94

Il serait difficile de prévoir dès maintenant et de déterminer avec quelque certitude toutes les dépenses qui devront être effectuées pendant l'exercice 1852, notamment en ce qui concerne l'administration des chemins de fer, des postes et des télégraphes, attendu que le laps de temps très-court qui s'est écoulé depuis le vote du Budget de 1851, n'a pas permis de statuer encore sur la réorganisation de ces diverses branches de service. C'est pourquoi il a paru convenable de maintenir provisoirement tous les crédits votés pour 1851, bien que plusieurs d'entre eux soient susceptibles de variations.

Sous réserve de ces modifications ultérieures, le projet de Budget pour l'exercice 1852 est actuellement proposé à la somme de . . . . . 16,061,495 13

et présente, comparativement à celui de l'exercice précédent, une diminution de . . . . . 190,368 81

qu'il faut, toutefois, réduire à . . . . . 110,568 81

attendu que, par suite d'une erreur d'impression qui s'est glissée dans les documents parlementaires, les Chambres ont voté, au Budget de 1851, un crédit de 92,585 francs au lieu de 12,585 francs pour l'entretien et les travaux d'amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc.

Les développements du Budget qui seront publiés très-prochainement indiqueront, d'une manière détaillée, les causes et la nature des divers changements qui ressortent de la comparaison entre le Budget de 1851 et le projet actuel. Cependant, il a paru utile d'en donner dès à présent un aperçu.

Le tableau suivant indique les services sur lesquels portent ces modifications :

SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1852.	
	VOTÉS pour l'exercice 1851.	PROPOSÉS pour l'exercice 1852.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Chapitre I. — Administration centrale. . .	402,450 "	402,450 "	"	"
— II. — Section 1 <sup>re</sup> . Ponts et chaussées.	2,061,500 "	2,061,500 "	"	"
— " — 2 <sup>me</sup> . Bâtiments civils . . .	111,050 "	65,550 "	"	47,500 "
— " — 3 <sup>me</sup> . Canaux et rivières.	1,497,081 51	1,597,578 17	"	100,105 14
— " — 4 <sup>me</sup> . Ports et côtes . . .	512,541 50	266,052 50	"	45,400 "
— " — 5 <sup>me</sup> . Personnel des ponts et chaussées . . .	925,511 15	925,954 40	2,643 55	"
— III. — Mines . . . . .	246,267 "	246,267 "	"	"
— IV. — Section 1 <sup>re</sup> . Chemin de fer . . .				
— " — 2 <sup>me</sup> . Postes . . . . .	10,068,965 "	10,068,965 "	"	"
— " — 3 <sup>me</sup> . Télégraphes . . . . .				
— " — 4 <sup>me</sup> . Régie . . . . .				
— V. — Pensions . . . . .	7,000 "	7,000 "	"	"
— VI. — Secours. . . . .	5,000 "	5,000 "	"	"
— VII. — Dépenses imprévues . . . . .	18,000 "	18,000 "	"	"
	10,253,565 94	10,062,995 15	2,643 55	195,012 14
				2,643 55
				190,568 81
			A déduire. . . . .	80,000 "
			Provenant de l'erreur mentionnée plus haut.	
			Différence réelle. . . . .	110,568 81

Comme on le voit par l'examen de ce tableau, les seules modifications proposées s'appliquent au chapitre II. La nature même des services qui le composent explique suffisamment la variabilité des crédits qui y sont affectés. Ce sont, pour la plupart, des dépenses extraordinaires et temporaires qui reçoivent presque chaque année une destination différente, et dont le montant suit, par cela même, les fluctuations des besoins du service. Ainsi, la réduction de 47,500 francs que présente la section 2, provient de la disparition de deux crédits extraordinaires votés, au Budget de 1851, pour la construction de deux bâtiments, l'un dans la cour du Ministère de l'Intérieur, l'autre pour le dépôt des archives du Gouvernement provincial d'Anvers.

Il en est de même des crédits portés à la section 3; ces crédits, qui s'élèvent à fr. 1,597,578 17 c<sup>s</sup>, comprennent, pour les dépenses extraordinaires seules, une somme de fr. 746,063 61 c<sup>s</sup>, sur laquelle porte la presque totalité de la différence entre les allocations, en y comprenant l'erreur de 80,000 francs, qui figurent aux deux Budgets.

Quant à la réduction de 45,409 francs opérée sur les crédits de la section 4, *Ports et côtes*, elle a également pour objet des dépenses purement temporaires.

Lorsque les divers services ressortissant à l'administration des chemins de fer, des postes et des télégraphes, auront reçu une organisation définitive, il sera possible d'évaluer, d'une manière plus précise, les dépenses qu'ils occasionneront. Les nouvelles modifications que devra subir alors le projet de Budget de 1852, dont la présentation avant la fin de ce mois est prescrite par la loi de comptabilité, feront l'objet d'une note explicative qui sera publiée ultérieurement.

PROJET DE LOI.

---

**Léopold,**

ROI DES BELGES.

*À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Travaux publics,  
et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics est fixé, pour l'exercice 1852, à la somme de *seize millions soixante et un mille quatre cent quatre-vingt-quinze francs treize centimes* (fr. 16,061,495 13 c<sup>ts</sup>), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 21 février 1851.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre des Travaux publics,*

EM. VAN HOOREBEKE.

*Le Ministre des Finances,*

FRÈRE-ORBAN.

---

## BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1852.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000	"	402,450
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	506,550	17,000	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale. . . . .	18,100	"	
4	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menus dépenses. . . . .	40,000	"	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS, ETC.</b>				
<b>SECTION 1. — Ponts et chaussées.</b>				
5	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles, études de projets, etc. . . . .	2,618,600	"	
6	Plantations des routes, etc. . . . .	41,200	"	
<b>SECTION 2. — Bâtimens civils.</b>				
7	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État . . . . .	63,550	"	
<b>SECTION 3. — Services des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</b>				
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>				
8	Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	20,348	10,000	
<i>Canal de Maastricht à Bois-le-Duc.</i>				
9	Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	12,585	25,700	
<i>Canal de Pommèrœul à Antoing.</i>				
10	Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	96,480	"	
<i>Sambre canalisée.</i>				
11	Entretien et travaux de dragage . . . . .	105,782	55,346 28	
<i>Canal de Charleroi à Bruxelles.</i>				
12	Travaux d'entretien et d'amélioration. . . . .	60,700	10,000	
<i>Escaut.</i>				
13	Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	21,548	2,000	
<i>Lys.</i>				
14	Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	28,500	109,855 55	
<i>Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur.</i>				
15	Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	20,000	200,000	
<i>Meuse, dans la province de Limbourg.</i>				
16	Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	60,000	00,000	
A REPORTER. . . . . fr.		5,558,752	407,879 01	402,450

## BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1832.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	3,538,752 .	467,679 01	402,450 .
	<i>Dendre.</i>			
17	Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	10,534 50	17,000 .	
	<i>Rupel.</i>			
18	Travaux d'entretien et d'amélioration. . . . .	8,000 .	"	
	<i>Dyle et Démer.</i>			
19	Entretien et travaux à faire pour obvier aux inondations de la Dyle et du Démer . . . . .	13,000 .	100,000 .	
	<i>Senne.</i>			
20	Entretien d'ouvrages d'art, loyer d'une maison éclusière à Vilvorde.	2,250 .	"	
	<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>			
21	Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	25,179 .	21,000 .	
	<i>Canal de Mons à Condé.</i>			
22	Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	10,000 .	18,284 .	
	<i>Canal de la Campine.</i>			
23	Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	30,100 .	8,000 .	
	<i>Service du canal d'embranchement vers Turnhout.</i>			
24	Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	0,650 .	5,000 .	
	<i>Petite Nèthe canalisée.</i>			
25	Septième et dernière annuité à payer à la province d'Anvers. . . . . 50,000 .			
	Entretien et travaux d'amélioration . . . . . 35,400 .	11,500 .	75,000 .	
	<i>Moervaert.</i>			
26	Entretien et travaux de dévasement . . . . .	1,849 .	52,000 .	
	<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>			
27	Entretien . . . . .	5,500 .	"	
	<i>Canal des eaux du sud de Bruges.</i>			
28	Entretien et travaux d'amélioration . . . . .	9,000 .	"	
	<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>			
29	Travaux d'entretien . . . . .	15,000 .	"	
	<i>Plantations.</i>			
30	Plantations nouvelles le long des voies navigables . . . . .	25,000 .	"	
	<i>Frais d'études.</i>			
31	Frais d'étude et de levée de plans . . . . .	7,000 .	"	
	A REPORTER. . . . fr.	3,740,514 50	761,065 01	402,450 .

## POUR L'EXERCICE 1852.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,740,314 50	761,063 01	402,450 .
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
52	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances .	20,000 "	"	
	<i>Polders.</i>			
55	Subside accordé à la direction du poldre de Lillo . . . . .	"	2,000 "	
	SECTION 4. — <i>Ports et côtes.</i>			
54	Entretien et travaux d'amélioration du port d'Ostende. . . . .	35,532 50	93,500 "	
55	— — — de Nieuport . . . . .	18,000 "	"	
56	— — — de la côte de Blankenberghe. . . . .	78,000 "	20,000 "	5,513,815 15
57	— des phares et fanaux. . . . .	900 "	1,000 "	
	SECTION 5. — <i>Personnel des ponts et chaussées.</i>			
58	Traitement des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées, frais de bureau et de déplacement . . . . .	498,710 "	50,499 98	
59	Traitements et indemnités du personnel subalterne des ponts et chaus- sées et des gardes-ponts à bascule, pontonniers, éclusiers, etc. . . . .	553,593 14	11,351 54	
40	Frais de jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil . . . . .	12,000 "	"	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
41	Personnel du conseil des mines. — Traitement. . . . .	41,700 "	"	
42	— — — Frais de route. . . . .	600 "	"	
45	— — — Matériel. . . . .	2,000 "	"	
44	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement . . . . .	45,000 "	"	
45	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments, publica- tion de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences . . . . .	7,000 "	"	
46	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines. . . . .	151,353 67	5,653 53	
47	Jury d'examen et voyage des élèves de l'école des mines. . . . .	6,000 "	"	246,267 .
	<i>Commission des procédés nouveaux.</i>			
48	Frais de route et de séjour . . . . .	600 "	"	
49	Matériel; achat de réactifs, d'appareils, etc. . . . .	1,400 "	"	
	<i>Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
50	Frais de route et de séjour . . . . .	1,100 "	"	
51	Publication du recueil, frais de bureau, etc. . . . .	3,900 "	"	
	CHAPITRE IV.			
	CHEMIN DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.			
	SECTION 1. — <i>Chemin de fer. — Personnel.</i>			
52	Traitements, indemnités . . . . .	1,042,026 "	72,613 "	
53	Primes des fonctionnaires et employés des diverses branches de service.	140,000 "	"	
	A REPORTER. . . . fr.	6,200,109 87	1,017,661 26	5,062,352 15

## BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	0,200,100 87	1,017,661 26	5,962,552 15
	<i>Salaires.</i>			
54	Service général. — Direction . . . . .	16,400 °	°	
55	Entretien, surveillance et police de la route. . . . .	1,120,000 °	°	
56	Locomotion et entretien du matériel . . . . .	1,451,150 °	°	
57	Litt. A. Transport et perception . . . . .	615,600 °	°	
	— B. Prime pour économie de coke et régularité des convois.	50,000 °	°	
	<i>Travaux et fournitures.</i>			
58	Impressions, papiers, fournitures de bureau, etc. . . . .	118,744 °	°	
59	Entretien et amélioration des routes, stations, bâtiments et dépendances . . . . .	262,000 °	127,000 °	
60	Renouvellement des billes et des fers de la voie. . . . .	500,000 °	304,000 °	
61	Approvisionnements — Combustibles. — Objets de consommation, objets nécessaires pour l'entretien du matériel, redevances aux compagnies. . . . .	2,014,000 °	°	10,068,965 °
62	Renouvellement du matériel . . . . .	100,000 °	200,000 °	
65	Camionage, pertes et avaries, loyers et menues dépenses . . . . .	220,000 °	°	
	<i>SECTION 2. — Postes.</i>			
64	Personnel . . . . .	1,158,550 °	20,000 °	
65	Matériel . . . . .	465,500 °	°	
66	Frais de construction et d'entretien des voitures destinées au service des postes sur le chemin de fer . . . . .	20,000 °	20,000 °	
	<i>SECTION 3. — Télégraphes.</i>			
67	Traitement et salaire du personnel . . . . .	44,000 °	°	
68	Entretien . . . . .	9,000 °	°	
	<i>SECTION 4. — Régie.</i>			
69	Personnel . . . . .	56,500 °	°	
70	Matériel . . . . .	5,500 °	°	
	<b>CHAPITRE V.</b>			
71	Pensions . . . . .	7,000 °	°	7,000 °
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
72	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension . . . . .	5,000 °	°	5,000 °
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
73	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	18,000 °	°	18,000 °
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . fr.</b>	<b>14,372,835 87</b>	<b>1,688,661 26</b>	<b>16,061,495 15</b>

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 21 février 1851.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre des Travaux Publics,*  
**EM. VAN HOOREBEKE.**

*Le Ministre des Finances,*  
**FRÈRE-ORBAN.**

(9)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS,**

POUR L'EXERCICE 1852.

---

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>		
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>		
1	•	Traitement du Ministre . . . . .
2	•	— des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . .
3	•	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale. . . . .
4	•	Matériel, frais de bureau, impressions, achats et réparations de meubles . . . . .
TOTAL DU CHAPITRE I <sup>er</sup> . . . . . fr.		
<b>CHAPITRE II.</b>		
<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.</b>		
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>		
<b>PONTS ET CHAUSSÉES.</b>		
5	a.	Entretien ordinaire des routes, d'après les baux existants et ceux à intervenir en 1852 . . . . .
	b.	Travaux en dehors des baux d'entretien, reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure. — Paiement des terrains cédés à la grande voirie, par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement . . . . .
	c.	Études de projets, frais de levée de plans et achat d'instruments, matériel et impressions . . . . .
	d.	Travaux d'amélioration et construction de routes. . . . .
<i>Plantations sur les routes.</i>		
6	a.	Plantations nouvelles et entretien de celles existantes . . . . .
	b.	Sommes à valoir pour frais de surveillance extraordinaire . . . . .
TOTAL DE LA 1 <sup>re</sup> SECTION. . . . . fr.		
<b>DEUXIÈME SECTION.</b>		
<b>BATIMENTS CIVILS.</b>		
7	•	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments de l'État, ainsi que des bâtiments dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'État . . . . .
TOTAL DE LA 2 <sup>e</sup> SECTION. . . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000 "	"	21,000 "	21,000 "	"	"	a) Voir la note insérée aux développements du Budget de 1850, relative à la répartition de cette somme.
500,550 "	(a) 17,000 "	525,550 "	525,550 "	"	"	
18,100 "	"	18,100 "	18,100 "	"	"	
40,000 "	"	40,000 "	40,000 "	"	"	
585,450 "	17,000 "	402,450 "	402,450 "	"	"	
1,401,175 "	"	2,618,600 "	2,618,600 "	"	"	
200,000 "	"					
10,000 "	"					
917,425 "	"					
59,700 "	"	41,200 "	41,200 "	"	"	
1,500 "	"					
2,659,800 "	"	2,659,800 "	2,659,800 "	"	"	
65,550 "	"	65,550 "	111,050 "	"	(b) 47,500 "	b) Cette diminution provient de la suppres- sion de deux crédits votés au Budget de 1851. (art. 8 et 9) pour la construction de deux bâti- ments, l'un au Ministère de l'Intérieur, l'autre pour le dépôt des archives du Gouvernement provincial d'Anvers.
65,550 "	"	65,550 "	111,050 "	"	47,500 "	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>TROISIÈME SECTION.</b>		
SERVICE DES CANAUX ET RIVIÈRES, DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE ET DES POLDRES.		
<i>Canal de Gand au Sas-de-Gand.</i>		
8	} a. b. c. d.	Travaux d'entretien ordinaire . . . . .
		Dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale . . . . .
		Restauration des bords et talus . . . . .
		Renouvellement des deux vantaux de la porte d'aval de l'écluse de Muyde à Gand . . . . .
<i>Canal de Maestricht à Bois-le-Duc.</i>		
9	} a. b. c. d. e.	Travaux d'entretien ordinaire . . . . .
		Construction d'un pont tournant à Rothem, en remplacement du bac de passage (1 <sup>re</sup> moitié) . . . . .
		Remplacement du pont-levis de Boorsheim par un pont tournant (1 <sup>re</sup> moitié) . . . . .
		Travaux de dévasement (2 <sup>me</sup> moitié) . . . . .
		— d'amélioration au chemin de halage, au moyen de rechargement en gravier . . . . .
<i>Canal de Pommerœul à Antoing.</i>		
10	} a. b.	Travaux d'entretien ordinaire . . . . .
		— — — — — extraordinaire et d'amélioration; alimentation par machine à vapeur . . . . .
<i>Sambre canalisée.</i>		
11	} a. b. c.	Travaux d'entretien ordinaire et de dragage . . . . .
		Abaissement du busc de l'écluse n° 15 . . . . .
		Construction de trois parties de mur de quai à Charleroi . . . . .
<i>Canal de Charleroi à Bruxelles.</i>		
12	} a. b. c.	Travaux d'entretien ordinaire et d'amélioration . . . . .
		Pavage de diverses parties de trottoirs pour le halage . . . . .
		Frais de navigation du soir . . . . .
<i>Escaut.</i>		
15	} a. b. c. d.	Travaux d'entretien dans la Flandre orientale . . . . .
		— — — — — province de Hainaut . . . . .
		— — — — — d'Anvers . . . . .
		Construction de deux ponts de halage . . . . .
A REPORTER. . . . . fr.		

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1851.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
7,548 "	"	56,548 "	51,108 "	5,150 "	"	
12,000 "	"					
7,000 "	"					
"	10,000 "					
12,585 "	"	56,285 "	a) 159,355 "	"	103,050 "	a) Le crédit proposé au Budget de 1851 n'était que de fr. 59,355, mais, par suite d'une erreur, les Chambres ont voté 80,000 de trop pour les travaux d'entretien et d'amélioration du canal.
"	8,800 "					
"	8,800 "					
"	5,500 "					
"	600 "					
24,000 "	"	96,489 "	96,489 "	"	"	
72,489 "	"					
105,782 "	"	139,128 28	118,229 41	20,898 87	"	
"	5,546 28					
"	50,000 "					
55,000 "	"	70,700 "	70,700 "	"	"	
"	10,000 "					
5,700 "	"					
6,548 "	"	23,548 "	56,800 "	"	53,252 "	
10,000 "	"					
5,000 "	"					
"	2,000 "					
521,452 "	81,046 28	402,408 28	512,751 41	26,048 87	156,302 "	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Lys.</i>
14	a.	Travaux d'entretien dans la Flandre occidentale . . . . .
	b.	— — — orientale. . . . .
	c.	Enlèvement à la drague d'atterrissements . . . . .
	d.	Reconstruction des quais de la rive droite de la Lys, dans la traverse de Courtray. . . . .
	e.	— — — gauche dans la ville de Courtray. 5 <sup>e</sup> tiers de la part de l'État . . . . .
	f.	Renouvellement de la partie en charpente du pont établi sur l'écluse de décharge du Tolhuys, à Gand . . . . .
	g.	Fourniture de poutrelles à l'ancienne écluse de Tolhuys, à Gand . . . . .
	h.	Construction de deux ponts de halage sur la dérivation en amont et en aval de Courtray. . . . .
		<i>Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur.</i>
15	a.	Travaux aux chemins de halage et entretien . . . . .
	b.	Travaux d'amélioration. . . . .
		<i>Meuse, dans la province de Limbourg.</i>
16	a.	Entretien du chemin de halage de la rive gauche et des travaux de défense exécutés à la même rive depuis 1840 . . . . .
	b.	Réparations éventuelles aux rives. . . . .
		<i>Dendre.</i>
17	a.	Travaux d'entretien ordinaire dans la province de Hainaut . . . . .
	b.	— — — de la Flandre orientale . . . . .
	c.	Reconstruction du revêtement en charpente établi en amont de l'écluse d'Idegem, sur la rive gauche . . . . .
	d.	— — — en charpente établi en aval de l'écluse de Pollaere . . . . .
	e.	Établissement de perrés contre les murs en aile du barrage d'aval de l'écluse de Denderleeuw . . . . .
	f.	Construction d'un mur de soutènement en maçonnerie en amont du barrage d'aval de l'écluse d'Alost . . . . .
	g.	Enlèvement d'atterrissements . . . . .
	h.	Indemnité pour la manœuvre du moulin à eau, à Grammont. . . . .
		<i>Rupel.</i>
18		Entretien ordinaire . . . . .
		<i>Dyle et Démer.</i>
19	a.	Travaux ordinaires d'entretien . . . . .
	b.	— pour obvier aux inondations . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
321,452 "	81,046 28	402,498 28	512,751 41	26,048 87	156,502 "	
18,100 "	"					
10,400 "	"					
"	11,200 "					
"	57,500 "					
"	54,555 55	158,355 55	77,666 67	60,666 66	"	
"	1,800 "					
"	5,000 "					
"	22,000 "					
20,000 "	"	220,000 "	220,000 "	"	"	
"	200,000 "					
60,000 "	"	120,000 "	90,000 "	50,000 "	"	
"	60,000 "					
5,000 "	"					
6,688 "	"					
"	1,600 "					
"	3,500 "					
"	5,000 "	27,554 56	08,554 56	"	41,000 "	
"	5,400 "					
"	1,500 "					
846 56	"					
8,000 "	"	8,000 "	47,000 "	"	59,000 "	
15,000 "	"					
"	100,000 "	115,000 "	115,000 "	"	"	
461,486 56	567,870 61	1,029,366 17	1,128,952 64	116,715 55	216,502 "	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMERO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Senne.</i>
20	a.	Entretien des ouvrages d'art aux frais de l'État, établis sur le cours de la rivière . . . . .
	b.	Loyer de la maison habitée par l'éclusier de Vilvorde . . . . .
		<i>Canaux de Gand à Ostende.</i>
	a.	Travaux ordinaires d'entretien dans la Flandre orientale. . . . .
	b.	— — — Flandre occidentale . . . . .
21	c.	Réparation des berges . . . . .
	d.	Renforcement et exhaussement des digues et revêtements en briques des talus, partie de Bruges à Ostende . . . . .
	e.	Réparations extraordinaires aux quais dans la traverse de Bruges . . . . .
	f.	Renouvellement de deux paires de portes, dont l'une à l'écluse de la Coupure, l'autre à l'écluse de la porte de Damme.
		<i>Canal de Mons à Condé.</i>
22	a.	Travaux ordinaires d'entretien . . . . .
	b.	— extraordinaires d'entretien et d'amélioration . . . . .
		<i>Canal de la Campine.</i>
25	a.	Entretien des terrassements, des ouvrages d'art, des fascinages et des digues de la 1 <sup>re</sup> et de la 2 <sup>me</sup> section. . . . .
	b.	Rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale . . . . .
		<i>Canal d'embranchement vers Turnhout.</i>
24	a.	Entretien des terrassements et des ouvrages d'art. . . . .
	b.	Rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale . . . . .
		<i>Petite-Nèthe canalisée.</i>
	a.	Travaux ordinaires d'entretien . . . . .
25	b.	Établissement de pontons à Emblehem et à Molter-Nèthe . . . . .
	c.	Exhaussement de la digue de halage du 1 <sup>er</sup> bief . . . . .
	d.	Amélioration de l'écoulement des eaux de Bollack. . . . .
	e.	7 <sup>e</sup> et dernière annuité à payer à la province d'Anvers, pour la reprise par l'État de la Petite-Nèthe canalisée . . . . .
		<i>Moervaert.</i>
26	a.	Entretien ordinaire . . . . .
	b.	Travaux de dévasement sur toute l'étendue de ce cours d'eau (2 <sup>e</sup> moitié) . . . . .
		<i>Canal de Deynze à Schipdonck.</i>
27	"	Travaux ordinaires d'entretien . . . . .
		A REPORTER . . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
461,486 56	567,879 61	1,029,566 17	1,128,932 64	116,713 55	216,502 "	
2,000 "	"	2,250 "	2,250 "	"	"	
250 "	"					
5,570 "	"	46,179 "	50,793 67	"	4,016 67	
10,600 "	"					
"	3,000 "					
"	9,000 "					
"	2,000 "					
"	7,000 "					
10,000 "	"	28,284 "	28,284 "	"	"	
"	18,284 "					
50,100 "	"	58,100 "	58,100 "	"	"	
"	8,000 "					
9,650 "	"	12,650 "	12,650 "	"	"	
"	3,000 "					
11,500 "	"	85,400 "	67,800 "	17,600 "	"	
"	8,000 "					
"	1,900 "					
"	14,000 "					
"	50,000 "					
1,849 "	"	55,849 "	51,849 "	2,000 "	"	
"	52,000 "					
3,500 "	"	3,500 "	4,000 "	"	500 "	
576,514 56	744,063 61	1,310,578 17	1,404,681 51	156,515 55	221,418 67	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Canal des eaux du sud de Bruges.</i>
28	*	Travaux ordinaires d'entretien . . . . .
		<i>Canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht.</i>
20	*	Travaux ordinaires d'entretien, tant en Belgique que dans les Pays-Bas . . . . .
		<i>Plantations.</i>
50	a.	Plantations nouvelles le long des voies navigables administrées par l'État, et entretien de celles y existantes . . . . .
	b.	Somme à valoir pour frais de surveillance extraordinaire . . . . .
		<i>Frais d'étude.</i>
51	*	Frais d'étude et de levée de plans, achat et réparation d'instruments . . . . .
		<i>Bacs et bateaux de passage.</i>
52	*	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances . . . . .
		<i>Polders.</i>
55	*	Subside accordé à la direction du polder de Lillo . . . . .
		TOTAL DE LA 5 <sup>e</sup> SECTION. . . . . fr.
		QUATRIÈME SECTION.
		PORTS ET CÔTES.
		<i>Port d'Ostende.</i>
54	a.	Entretien de l'avant-port . . . . .
	b.	— de l'arrière-port et des écluses de Slykens . . . . .
	c.	— des écluses du bassin de commerce . . . . .
	d.	Reconstruction d'une partie de l'estacade d'Est . . . . .
	e.	— du pont tournant à deux volées établi sur l'écluse militaire . . . . .
	f.	Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port par suite d'ouragans . . . . .
	g.	Renouvellement de la paire de portes de flot d'amont de la petite écluse de chasse de Slykens . . . . .
	h.	Subside à accorder à la ville d'Ostende, pour l'aider dans la construction de quais en maçonnerie en remplacement de revêtement en bois le long du bassin de commerce . . . . .
		A REPORTER. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
575,514 56	744,065 61	1,319,578 17	1,404,681 51	156,315 53	221,418 67	
9,000 "	"	9,000 "	9,000 "	"	"	
15,000 "	"	15,000 "	30,000 "	"	15,000 "	
23,500 "	"	25,000 "	25,000 "	"	"	
1,500 "	"					
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
20,000 "	"	20,000 "	20,000 "	"	"	
"	2,000 "	2,000 "	2,000 "	"	"	
651,514 56	746,065 61	1,397,578 17	1,407,681 51	156,315 53	236,418 67	
45,000 "	"	149,032 50	198,232 50	"	49,200 "	
10,000 "	"					
532 50	"					
"	51,000 "					
"	15,500 "					
"	4,000 "					
"	3,000 "					
"	20,000 "					
55,532 50	95,500 "	149,032 50	198,232 50	"	49,200 "	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
		<i>Port de Nieuport.</i>
35	•	Entretien des ouvrages du port . . . . .
		<i>Côte de Blankenberghe.</i>
36	a.	Travaux d'entretien. . . . .
	b.	Prolongement de deux jetées entre les écluses de Heyst et la jetée n° 10 . . . . .
		<i>Phares et fanaux.</i>
37	a.	Entretien des phares et fanaux de la côte. . . . .
	b.	Amélioration des réflecteurs . . . . .
		TOTAL DE LA 4 <sup>e</sup> SECTION. . . . . fr.
		CINQUIÈME SECTION.
		PERSONNEL DES PONTS ET CHAUSSÉES.
38	•	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées — Frais de bureau et de déplacement . . . . .
39	•	Traitements et indemnités des chefs de bureau, commis, gardes-ponts à bascule, éclusiers, pontonniers, etc. . . . .
40	•	Frais des jurys d'examen et voyages des élèves de l'école du génie civil . . . . .
		TOTAL DE LA 5 <sup>e</sup> SECTION. . . . . fr.
		Récapitulation du chapitre II.
		1 <sup>e</sup> SECTION. Ponts et chaussées . . . . .
		2 <sup>e</sup> — Bâtiments civils . . . . .
		3 <sup>e</sup> — Canaux, rivières et polders . . . . .
		4 <sup>e</sup> — Ports et côtes. . . . .
		5 <sup>e</sup> — Personnel du service des ponts et chaussées . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
55,552 50	95,500 "	149,052 50	198,252 50	"	49,200 "	
18,000 "	"	18,000 "	18,000 "	"	"	
78,000 "	"	98,000 "	94,000 "	4,000 "	"	
"	20,000 "					
900 "	"	1,900 "	2,100 "	"	200 "	
"	1,000 "					
152,452 50	114,500 "	266,952 50	312,541 50	4,000 "	49,400 "	
498,710 "	50,499 98	549,209 98	546,566 65	2,643 55	"	
553,593 14	11,551 54	564,744 48	564,744 48	"	"	
12,000 "	"	12,000 "	12,000 "	"	"	
864,103 14	61,851 52	925,954 46	925,511 15	2,643 55	"	
2,659,800 "	"	2,659,800 "	2,659,800 "	"	"	
65,550 "	"	65,550 "	111,050 "	"	47,500 "	
651,514 56	746,065 61	1,597,578 17	1,407,681 51	156,515 55	236,418 67	
152,452 50	114,500 "	266,952 50	312,541 50	4,000 "	49,400 "	
864,103 14	61,851 52	925,954 46	925,511 15	2,643 55	"	
4,591,400 20	922,414 95	5,515,815 15	5,504,185 94	142,058 86	555,527 67	
DIMINUTION. . . . . fr.				100,568 81		

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE III.</b>		
<b>MINES.</b>		
41	"	Personnel du conseil des mines. — Traitements . . . . .
42	"	— — — — — Frais de route . . . . .
43	"	— — — — — Matériel . . . . .
44	"	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement.
45	"	Impressions, achat de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences . . . . .
46	"	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines. . . . .
47	"	Jury d'examen et voyages des élèves de l'école des mines . . . . .
48	"	Commission des procédés nouveaux. — Frais de route et de séjour . . . . .
49	"	— — — — — Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. . . . .
50	"	Commission des <i>Annales des Travaux publics</i> . — Frais de route et de séjour . . . . .
51	"	— — — — — Publication du recueil, frais de bureau, etc. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE III. . . . . fr.
<b>CHAPITRE IV.</b>		
CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.		
<b>PREMIÈRE SECTION.</b>		
CHEMIN DE FER,		
§ 1 <sup>er</sup> . <i>Personnel.</i>		
52	a.	Service général. — Direction . . . . .
	b.	— des routes, stations, bâtiments et dépendances . . . . .
	c.	— de locomotion et d'entretien du matériel . . . . .
	d.	— de transport et de perception . . . . .
53	"	Primes à accorder aux fonctionnaires et employés des diverses branches de service . . . . .
		TOTAL DU § 1 <sup>er</sup> . . . . . fr.
§ 2 <i>Salaires.</i>		
54	"	Service général. — Direction . . . . .
55	"	Entretien, surveillance et police de la route . . . . .
56	"	Locomotion et entretien du matériel. . . . .
57	a.	Transport et perception . . . . .
	b.	Primes pour économie de coke et régularité des convois. . . . .
		TOTAL DU § 2. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUUMENTATION.	DIMINUTION.	
41,700 "	"	41,700 "	41,700 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
2,000 "	"	2,000 "	2,000 "	"	"	
45,000 "	"	45,000 "	45,000 "	"	"	
7,000 "	"	7,000 "	7,000 "	"	"	
151,553 67	5,653 53	156,967 "	156,967 "	"	"	
6,000 "	"	6,000 "	6,000 "	"	"	
600 "	"	600 "	600 "	"	"	
1,400 "	"	1,400 "	1,400 "	"	"	
1,100 "	"	1,100 "	1,100 "	"	"	
3,900 "	"	3,900 "	3,900 "	"	"	
240,653 67	5,653 53	246,267 "	246,267 "	"	"	
218,808 "	12,040 "	1,115,250 "	1,115,250 "	"	"	
180,405 "	13,054 "					
88,245 "	800 "					
555,168 "	46,750 "	140,000 "	140,000 "	"	"	
140,000 "	"					
1,182,626 "	72,615 "	1,255,250 "	1,255,250 "	"	"	
16,400 "	"	16,400 "	16,400 "	"	"	
1,120,000 "	"	1,120,000 "	1,120,000 "	"	"	
1,431,150 "	"	1,431,150 "	1,431,150 "	"	"	
615,600 "	"	615,600 "	615,600 "	"	"	
50,000 "	"	50,000 "	50,000 "	"	"	
3,213,150 "	"	3,213,150 "	3,213,150 "	"	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>§ 3. Travaux et fournitures.</i>		
58	•	Service général. — Impressions, papiers, fournitures de bureau, etc. . . . .
59	•	Entretien et amélioration des routes, stations, bâtiments et dépendances . . . . .
60	•	Renouvellement des billes et fers de la voie. . . . .
61	•	Approvisionnements — Combustible et entretien du matériel et redevances aux compagnies . . . . .
62	•	Renouvellement du matériel . . . . .
63	•	Camionage, pertes et avaries, loyers . . . . .
		TOTAL DU § 3. . . . . fr.
		TOTAL DE LA 1 <sup>re</sup> SECTION. . . . . fr.
DEUXIÈME SECTION.		
<i>Postes.</i>		
64	•	Traitements du personnel des postes. . . . .
65	•	Matériel. — Frais de bureau et de loyer, papiers, impressions, timbres, cachets, boîtes, etc. — Frais de tournées et de missions relatives au service des postes. — Transport des dépêches . . . . .
66	•	Frais de construction et d'entretien des voitures destinées au service des postes par chemin de fer . . . . .
		TOTAL DE LA 2 <sup>e</sup> SECTION . . . . . fr.
TROISIÈME SECTION.		
<i>Télégraphes.</i>		
67	•	Traitements et salaires du personnel. . . . .
68	•	Entretien . . . . .
		TOTAL DE LA 3 <sup>me</sup> SECTION. . . . . fr.
QUATRIÈME SECTION.		
<i>Régie des chemins de fer.</i>		
69	•	Personnel . . . . .
70	•	Matériel . . . . .
		TOTAL DE LA 4 <sup>e</sup> SECTION. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ALIMENTATION.	DIMINUTION.	
118,744	"	118,744	118,744	"	"	
262,000	127,000	389,000	389,000	"	"	
500,000	504,000	804,000	804,000	"	"	
2,014,000	"	2,014,000	2,014,000	"	"	
100,000	200,000	300,000	300,000	"	"	
220,000	"	220,000	220,000	"	"	
3,214,744	651,000	3,845,744	3,845,744	"	"	
7,610,500	705,615	8,314,115	8,314,115	"	"	
1,158,550	20,000	1,158,550	1,158,550	"	"	
465,500	"	465,500	465,500	"	"	
20,000	20,000	40,000	40,000	"	"	
1,621,850	40,000	1,661,850	1,661,850	"	"	
44,000	"	44,000	44,000	"	"	
9,000	"	9,000	9,000	"	"	
55,000	"	55,000	55,000	"	"	
56,500	"	56,500	56,500	"	"	
3,500	"	3,500	3,500	"	"	
40,000	"	40,000	40,000	"	"	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>Récapitulation du chapitre IV.</b>		
		1 <sup>re</sup> SECTION Chemins de fer de l'État. . . . . 2 <sup>e</sup> — Postes . . . . . 3 <sup>e</sup> — Télégraphes . . . . . 4 <sup>e</sup> — Régie des chemins de fer . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . . fr.
<b>CHAPITRE V.</b>		
PENSIONS.		
71	»	Premier terme des pensions accordées à des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère des Travaux publics.
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VI.</b>		
SECOURS.		
72	»	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.
<b>CHAPITRE VII.</b>		
75	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
7,010,500 »	705,615 »	8,514,113 »	8,514,115 »	»	»	
1,621,850 »	40,000 »	1,661,850 »	1,661,850 »	»	»	
55,000 »	»	55,000 »	55,000 »	»	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
9,525,550 »	745,615 »	10,068,965 »	10,068,965 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
7,000 »	»	7,000 »	7,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
5,000 »	»	5,000 »	5,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	
18,000 »	»	18,000 »	18,000 »	»	»	

## DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	10	Administration centrale. . . . .
II.	20	Ponts et chaussées . . . . .
III.	22	Mines . . . . .
IV.	26	Chemins de fer. — Postes. — Télégraphes. . . . .
V.	<i>Ib.</i>	Pensions . . . . .
VI.	<i>Ib.</i>	Secours . . . . .
VII.	<i>Ib.</i>	Dépenses imprévues. . . . .
		TOTAUX. . . . . fr.

## DES TRAVAUX PUBLICS, POUR L'EXERCICE 1852.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1852.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1851.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
585,450	17,000	402,450	402,450	"	"	
4,591,400 20	922,414 95	5,515,815 15	5,504,185 94	"	190,508 81	
240,653 07	5,655 55	240,267	240,267	"	"	
9,525,350	745,615	10,068,965	10,068,965	"	"	
7,000	"	7,000	7,000	"	"	
5,000	"	5,000	5,000	"	"	
18,000	"	18,000	18,000	"	"	
14,572,853 87	1,688,061 26	16,061,495 15	16,251,865 94	"	190,568 81	
DIMINUTION. . . . . fr.				190,568 81		

(1)

( ANNEXE AU N° 121. )

---

# **Chambre des Représentants.**

---

SESSION DE 1850-1851.

---

---

**DÉVELOPPEMENTS NOUVEAUX**

A L'APPUI

**DU BUDGET DU DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

**POUR L'EXERCICE 1852.**

(2)

**BUDGET**

DU

**DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

POUR

**L'EXERCICE 1852.**

---

**CHAPITRE PREMIER.****ADMINISTRATION CENTRALE.**

---

**ART. 1 A 4.****Crédit demandé : 402,450 francs.**

Cette allocation est exactement la même que celle qui a été votée au budget de l'exercice 1851. L'absence de toute modification dans ce chiffre provient de ce que, depuis le vote de ce dernier budget, il n'a pas été possible de donner suite au projet de réorganisation de divers services ressortissant au Département des Travaux Publics, notamment en ce qui concerne l'administration des chemins de fer, des postes et des télégraphes. Si ce travail est terminé avant que les Chambres législatives ne s'occupent de l'examen du budget de 1852, des modifications seront probablement proposées, sous forme d'amendements, à l'allocation indiquée ci-dessus.

---

## CHAPITRE II.

### PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS, ETC.

#### PREMIÈRE SECTION.

##### Ponts et chaussées.

##### ART. 5. — ROUTES.

La somme demandée pour le service des routes est de . . . fr. 2,618,600

Cette somme se subdivise ainsi qu'il suit :

A. Entretien ordinaire des routes d'après les baux existants et ceux à intervenir . . . . . fr.	1,491,175	
B. Travaux en dehors des baux d'entretien reconnus indispensables ou rendus nécessaires par des causes de force majeure; paiements de terrains cédés à la grande voirie par suite de l'adoption de nouveaux plans d'alignement, etc. . . . .	200,000	
C. Études de projets, frais de levée de plans; achat d'instruments; matériel et impressions . . . . .	10,000	
D. Travaux d'amélioration et construction de routes . . . . .	<u>917,425</u>	
Total. . . . . fr.		<u>2,618,600</u>

##### A. Entretien ordinaire.

Le crédit demandé pour l'entretien ordinaire des routes a été porté éventuellement, d'après les baux encore en vigueur et des évaluations provisoires, au chiffre de . . . . . fr. 1,491,175  
tous les contrats existants devant être renouvelés le 1<sup>er</sup> mai 1851.

Le crédit alloué au budget de 1851, pour le même objet, était de. . . . . fr. 1,473,125  
Différence en plus . . . . . fr. 18,050

résultant uniquement de ce que dix sections de routes nouvelles seront mises à l'état d'entretien en 1852.

Ces sections de routes sont les suivantes :

Ingelmunster à Oostroosebeke.

Huy à Stavelot (partie comprise entre la route de Marche à Terwagne et Ocquier; plus la traverse de Stavelot).

Verviers à Francorchamps (section de Sart à Francorchamps).

Saint-Trond à Hannut (section de Gingelom au chemin de Muysen à Velm).

Hechtel à Beeringen (section de Beverloo au camp).

Jamoigne à la hauteur de Géronville.

Nouvelle traverse de la ville de Bouillon.

Embranchement du bois de Villers au Sart-Saint-Laurent.

Gribelle vers Charleville (section de Nafraiture au chemin des hautes-rivières).

Eghezée à Saucin (section comprise entre la route de Bruxelles à Namur, et la maison Saucin).

Il n'a pu être joint aux développements un état général présentant, par province, le relevé des sommes affectées aux dépenses d'entretien depuis 1850 jusques et y compris 1851, tous les baux devant être renouvelés pour le 1<sup>er</sup> mai de cette année.

Bien que la plus stricte économie ait présidé à la rédaction des nouveaux contrats, il est cependant à prévoir qu'à raison de la grande concurrence qui se manifeste constamment dans les entreprises publiques de toute nature, l'on obtiendra encore une réduction notable sur les prix des évaluations.

Quant au produit des barrières, le renouvellement des baux, au 1<sup>er</sup> janvier 1851, de 277 barrières, résiliés de part et d'autre, a amené une réduction d'environ 36,000 francs sur le chiffre de 1850; en sorte que le produit n'est plus que de 1,680,907.

Par la raison que les baux d'entretien des routes seront renouvelés au 1<sup>er</sup> mai 1851, l'on se trouve également dans l'impossibilité de fournir le tableau général indiquant, par province et par route, le prix d'entretien de chaque route, ainsi que le produit des barrières y correspondantes.

#### B. *Travaux en dehors des baux d'entretien.*

Somme demandée . . . . .	fr. 200,000
Allocation du budget de 1851 . . . . .	200,000

Les développements à l'appui des budgets de 1849, 1850 et 1851 (pages 5, 11 et 5), semblent avoir justifié suffisamment cette allocation; les désastres du mois d'août dernier en ont fait apprécier toute l'utilité, les dépenses extraordinaires résultées de ce chef, ayant pu être complètement couvertes au moyen de cette ressource.

*C. Études de projets, frais de levée de plans, etc.*

Somme demandée . . . . .	fr. 10,000
Allocation de 1851. . . . .	10,000

Ce qui pourra rester éventuellement disponible sur cette allocation, qui, du reste, ne forme qu'un des littéras de l'art. 5 du budget, sera ajouté au chiffre affecté à la construction de routes et à des travaux d'amélioration.

*D. Travaux d'amélioration et construction de routes.*

Somme demandée . . . . .	fr. 917,425
Allocation de 1851 . . . . .	955,475
Différence en moins . . . . .	fr. 18,050

résultant de ce que le chiffre affecté à l'entretien ordinaire des routes, en 1851, a dû être augmenté de pareille somme, afin de pouvoir faire face aux dépenses que nécessitera la mise à l'état d'entretien, en 1852, de dix sections de routes nouvelles, qui, à cette époque, seront livrées à la circulation.

D'après les explications fournies à la page 6 des Développements à l'appui du projet de budget de 1851, l'on a cru pouvoir se dispenser encore de produire les tableaux des routes construites depuis 1830.

On ne peut que répéter aussi ce qui a été dit au sujet des communications nouvelles à entreprendre en 1852, l'exécution de ces communications dépendant essentiellement du degré d'avancement auquel seront arrivées, à cette époque, les études et l'instruction des projets.

Quant à la somme de 917,425 francs, dont on présume pouvoir disposer à cette fin, elle est loin d'être en rapport avec les besoins qui se révèlent encore, dans la plupart des provinces, en fait de communications nouvelles, et dont la dépense peut être évaluée, sans exagération, à 5 ou 6 millions. Dans deux provinces, celles de Liège et de Namur, les communications dont on réclame l'exécution immédiate, emporteront seules plus du tiers de ce chiffre.

On est donc forcément obligé, pour se renfermer dans les allocations des budgets, de n'entreprendre, chaque année, que quelques sections de routes nouvelles, dans différentes localités, afin de faire participer, autant que possible, toutes les provinces aux ressources mises à la disposition du Gouvernement.

En résumé, le chiffre total porté au budget de 1852, pour le service des routes, est absolument le même que celui accordé pour 1851.

**ART. 6. — PLANTATIONS.**

A. Plantations nouvelles et entretien de celles existantes . . . . .	fr. 39,700
B. Somme à valoir pour surveillance extraordinaire . . . . .	1,500
	Fr. 41,200
Allocation de 1851 . . . . .	fr. 41,200

Pour justifier l'emploi de ce crédit l'on ne peut que se référer aux considérations exposées dans les Développements à l'appui des budgets précédents.

Outre le remplacement de plusieurs anciennes plantations dont la vente a lieu successivement, il reste beaucoup de plantations à effectuer tant sur les routes existantes que sur celles récemment ouvertes, plantations qui ne pourront être entreprises que partiellement au moyen de la faible allocation demandée.

---

## DEUXIÈME SECTION.

### Bâtiments civils.

ART. 7. — ENTRETIEN ET RÉPARATION DES PALAIS, HÔTELS, ÉDIFICES ET MONUMENTS, AINSI QUE DES BATIMENTS DONT LES LOIS METTENT L'ENTRETIEN A CHARGE DE L'ÉTAT.

Somme demandée . . . . fr.	63,550
Crédit alloué pour 1851. . . .	63,550

L'emploi de cette allocation a été amplement justifié par les explications fournies dans les Développements à l'appui des budgets de 1849, 1850 et 1851 (pages 14, 15 et 8).

Au nombre des édifices de l'État, qui était déjà de 51, sont venus se joindre, depuis peu, deux autres monuments : la nouvelle salle du Sénat et la porte de Hal ; en sorte que l'allocation demandée doit servir à pourvoir, pendant une année entière, à l'entretien de 53 palais, hôtels ministériels, etc., dont la plupart exigent des réparations incessantes et multipliées.

Il serait bien à désirer que les ressources du trésor permissent que cette allocation, restée la même depuis plusieurs années, malgré l'accroissement successif du nombre des bâtiments à entretenir, pût être augmentée.

Ainsi qu'on l'a déjà fait connaître, l'entretien de la plupart de ces propriétés fait l'objet d'un bail à forfait, consenti pour plusieurs années.

En définitive, le budget de 1852, en ce qui concerne le service des bâtiments civils, se trouve réduit, par rapport à celui de 1851, d'une somme de 47,500 francs, allouée, à titre de charge extraordinaire, pour la construction :

- 1° D'un bâtiment dans la cour de l'hôtel du Ministère de l'Intérieur ;
  - 2° D'un bâtiment pour le dépôt des Archives du gouvernement provincial à Anvers.
-

## TROISIÈME SECTION.

**Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.**

## ART. 8. — CANAL DE GAND AU SAS-DE-GAND.

Somme demandée : 36,548 francs.

La somme de 36,548 francs, demandée pour le service du canal de Gand au Sas-de-Gand, dépasse de 5,150 francs le crédit alloué au budget de 1851.

Elle se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire. . . . .	fr.	7,548
2 <sup>o</sup> Travaux de dévasement pour entretenir le canal à sa profondeur normale . . . . .		12,000
3 <sup>o</sup> Travaux de restauration et de renforcement des bords et talus. . . . .		7,000
4 <sup>o</sup> Renouvellement des deux vantaux de la porte d'aval de l'écluse du Muyde, à Gand. . . . .		10,000
	Total . . . . fr.	36,548

Les travaux d'entretien ordinaire du canal de Gand au Sas-de-Gand ont été adjugés, moyennant une somme annuelle de 7,548 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1<sup>er</sup> mai 1848, et qui finira le 30 avril 1855.

La somme de 12,000 francs, demandée pour le dévasement du canal, est égale aux crédits alloués, pour les mêmes travaux, aux budgets des exercices précédents.

Celle de 7,000 francs, demandée pour la restauration des bords et talus du canal, s'élève également au même chiffre que le crédit alloué, pour les mêmes travaux, au budget de l'exercice 1851.

Les vantaux de la porte d'aval de l'écluse du Muyde, à Gand, sont dans un état de vétusté tel, que leur renouvellement est devenu indispensable. Une somme de 10,000 francs est demandée à cet effet.

*Produits* (\*).

Le canal de Gand au Sas-de-Gand a produit, en 1846 . . . . .	25,561 22
Id. . . . . en 1847 . . . . .	26,447 12
Id. . . . . en 1848 . . . . .	28,528 69
Id. . . . . en 1849 . . . . .	25,708 71
Id. . . . . en 1850 . . . . .	27,990 15

---

(\*) On n'indiquera à l'avenir que pour les cinq dernières années le montant des droits de navigation perçus sur les voies navigables administrées par l'Etat, et ce afin d'éviter la reproduction indéfinie des renseignements contenus, au sujet du produit de ces voies navigables, dans les cahiers de développements des exercices antérieurs.

## ART. 9. — CANAL DE MAESTRICH T A BOIS-LE-DUC.

Somme demandée : 36,285 francs.

La somme de 36,285 francs, demandée pour le service du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, présente une diminution de 23,050 francs sur le crédit alloué au budget de 1851.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire . . . . .	fr. 12,585
2 <sup>o</sup> Construction d'un pont tournant à Rothem, en remplacement du bac de passage (1 <sup>re</sup> moitié) . . . . .	8,800
3 <sup>o</sup> Remplacement du pont-levis de Borsheim par un pont tournant (1 <sup>re</sup> moitié) . . . . .	8,800
4 <sup>o</sup> Travaux de dévasement (2 <sup>e</sup> moitié) . . . . .	5,500
5 <sup>o</sup> Travaux d'amélioration au chemin de halage au moyen de rechargements en gravier . . . . .	600
Total. . . . .	<u>36,285</u>

L'entreprise des travaux d'entretien ordinaire du canal de Maestricht à Bois-le-Duc a été adjugée, moyennant une somme de 83,900 francs (soit fr. 13,985-33 par an), pour un terme de six années, qui a pris cours le 1<sup>er</sup> mai 1849 et qui finira le 30 avril 1855.

Pour garantie de la bonne exécution et de la conservation des travaux, une retenue de 10 p. % est opérée sur les sommes payées à compte du prix de cette entreprise.

Cette retenue ne devant être soldée que lors de la réception définitive des travaux, qui sera faite, s'il y a lieu, le 30 avril 1855, époque à laquelle les terrassements et tous les ouvrages du canal devront se trouver dans l'état d'entretien prescrit par le cahier des charges, l'on ne demande au projet de budget de l'exercice 1851 qu'une somme de 12,585 francs, égale aux  $\frac{9}{10}$  de la somme considérée comme formant le prix annuel de l'entreprise.

Le bac de passage de Rothem ne répondant plus aux besoins de la localité, il est nécessaire de le remplacer par un pont, dont l'établissement est vivement réclamé depuis plusieurs années par les autorités locales et provinciales. La somme de 8,800 francs, portée au projet de budget de l'exercice 1852, forme la première moitié de la dépense à laquelle l'on estime que l'établissement de cet ouvrage d'art donnera lieu.

Le pont-levis de Borsheim est dans un état complet de vétusté. On propose de le remplacer par un pont tournant et d'allouer, au budget de 1852, la moitié de la somme à laquelle les frais de construction de cet ouvrage d'art sont évalués, soit 8,800 francs.

La somme de 5,500 francs forme la deuxième moitié de la dépense à laquelle le dévasement du canal doit donner lieu. La première moitié de cette dépense a été allouée au budget de l'exercice 1851.

Une allocation de 600 francs est demandée au budget de 1852, pour com-

pléter, avec le crédit de 2,400 francs qui figure au budget de 1851, la somme de 3,000 francs à laquelle sont évalués les frais des rechargements en gravier à faire pour établir, sur le chemin de halage du canal, une voie suffisamment dure et assez large pour que deux chevaux puissent y passer de front.

*Produits.*

Le canal de Maestricht à Bois-le-Duc a produit en 1846.	fr.	29,785	97
Id.	en 1847.	34,195	99
Id.	en 1848.	31,559	71
Id.	en 1849.	30,265	87
Id.	en 1850.	40,748	06

ART. 10. — CANAL DE POMMERŒUL A ANTOING.

Somme demandée : 96,489 francs.

La somme de 96,489 francs, demandée pour le service du canal de Pommerœul à Antoin, est égale au crédit alloué au budget de 1851.

Le bail actuel de l'entretien de ce canal, fait pour une durée de neuf années, finira le 31 décembre 1851. Une nouvelle entreprise prenant cours au 1<sup>er</sup> janvier suivant, devra donc être mise en adjudication publique dans le courant de l'année 1851. On espère que la somme dépensée annuellement pendant les neuf exercices antérieurs suffira pour 1852.

*Produits.*

Le canal de Pommerœul à Antoin a produit en 1846 . . .	fr.	419,202	05
Id.	en 1847 . . .	462,788	36
Id.	en 1848 . . .	463,542	46
Id.	en 1849 . . .	475,557	64
Id.	en 1850 . . .	471,658	68

ART. 11. — SAMBRE CANALISÉE.

Somme demandée : fr. 139,128-28

La somme de fr. 139,128-28, demandée pour le service de la Sambre canalisée, présente une augmentation de fr. 20,898-87 sur le crédit alloué au budget de 1851.

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien et de dragage . . . . .	fr.	103,782	00
2 <sup>o</sup> Abaissement du busc de l'écluse n° 15 . . . . .		5,546	28
3 <sup>o</sup> Construction de trois parties de mur de quai à Charleroy . . . . .		30,000	00
Total . . . . .	fr.	139,128	28

Les travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter à la Sambre et à ses dépendances, dans les provinces de Hainaut et de Namur, sont adjugés pour un terme de six années, qui a pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 1847 et qui finira le 31 décembre 1852.

Ces travaux ont été adjugés en deux lots. Le premier lot s'étend de la frontière de France jusques et y compris l'écluse n° 15 de Moignelée. Le deuxième lot comprend les travaux à effectuer à la Sambre, dans la province de Namur.

La somme de 105,782 francs, demandée pour les travaux d'entretien et d'amélioration, est égale au crédit alloué, pour les mêmes travaux, au budget de l'exercice 1851.

L'élévation du busc de l'écluse n° 15 étant cause que les bateaux ne peuvent traverser cette écluse avec le tirant d'eau que la profondeur de la Sambre leur permet de prendre, il est indispensable, dans l'intérêt de la navigation, d'abaisser ce busc et une somme de fr. 5,346-28 est en conséquence demandée pour l'exécution de ce travail.

Au moyen d'une partie des fonds alloués pour la Sambre canalisée, deux murs de quai, l'un de 25 et l'autre de 75 mètres de longueur, ont été construits, dans le courant de l'année 1846, en aval et en amont du deuxième pont tournant à Charleroy, pour faciliter le déchargement des marchandises destinées à la station de cette ville et le chargement de celles qui, venant du chemin de fer, doivent être transportées par la Sambre. L'établissement des trois nouvelles parties de murs de quai, pour la construction desquelles une somme de 30,000 francs est demandée, fournira de grandes facilités au commerce et sera, en quelque sorte, le complément des travaux d'agrandissement de la ville de Charleroy, dont le projet a été arrêté récemment.

D'autres travaux sont encore nécessaires, notamment pour atténuer, autant que possible, les désastres produits par les inondations; mais les études à faire à ce sujet ne sont pas terminées et il semble plus rationnel, d'ailleurs, de réclamer un crédit spécial pour cet objet que de faire figurer la dépense dans un budget.

*Produits.*

La Sambre canalisée a produit en 1846 . . . .	647,640 40
Id. en 1847 . . . .	735,759 75
Id. en 1848 . . . .	501,093 08
Id. en 1849 . . . .	546,959 66
Id. en 1850 . . . .	551,125 60

ART. 12 — CANAL DE CHARLEROY A BRUXELLES.

Somme demandée : 70,700 francs.

La somme de 70,700 francs, demandée pour le service du canal de Charleroy à Bruxelles, est égale au crédit alloué au budget de 1851.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire et d'amélioration . . . . .	fr. 55,000
2° Pavage de diverses parties de trottoirs pour le halage . . . . .	10,000
3° Frais de navigation du soir . . . . .	5,700
	<hr/>
	fr. 70,700

L'entreprise des travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter annuellement au canal de Charleroy à Bruxelles a été adjugée, partie à forfait, partie sur bordereau de prix, pour un terme qui finira le 1<sup>er</sup> mai 1851. Une nouvelle entreprise, qui prendra cours à cette époque, devra donc être mise en adjudication publique. Il y a lieu d'espérer que le crédit alloué en 1851 suffira en 1852.

La somme de 10,000 francs, demandée pour le pavage de diverses parties de trottoirs, est égale au crédit alloué, pour le même objet, au budget de 1851.

La somme de 5,700 francs, demandée pour les frais de la navigation du soir, est destinée au paiement de la dépense qu'occasionne l'éclairage des ponts et écluses. Cette somme est égale au crédit alloué, pour le même objet, au budget de 1851.

#### *Produits.*

Le canal de Bruxelles à Charleroy a produit en 1846 . . . . .	1,567,391 48
Id. en 1847 . . . . .	1,655,282 46
Id. en 1848 . . . . .	1,354,962 78
Id. en 1849 . . . . .	1,078,168 03
Id. en 1850 . . . . .	1,093,692 91

#### ART. 13. — *Escaut.*

Somme demandée : 25,548 francs.

La somme de 25,548 francs, demandée pour le service de l'Escaut, présente une diminution de 33,252 francs sur le crédit alloué, pour le même service, au budget de 1851.

La somme demandée se répartit ainsi qu'il suit :

1° Travaux d'entretien ordinaire dans la Flandre orientale. . . . .	fr. 6,548
2° Id. dans la province de Hainaut. . . . .	10,000
3° Id. id. d'Anvers. . . . .	5,000
4° Construction de deux ponts de halage . . . . .	2,000
	<hr/>
	fr. 25,548

Les travaux d'entretien ordinaire de l'Escaut, dans la Flandre orientale, ont été adjugés, moyennant une somme annuelle de 6,548 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1<sup>er</sup> mai 1848, et qui finira le 30 avril 1853.

La somme de 200 francs, dont le prix de cette entreprise se trouve augmenté

au projet de budget de l'exercice 1852, est destinée à l'exécution de travaux d'entretien de la digue établie en avant de la Tête-de-Flandre, travail qui n'est pas compris dans le cahier des charges rédigé en 1848.

La somme de 10,000 francs, destinée à pourvoir à l'exécution des travaux ordinaires d'entretien de l'Escaut dans la province de Hainaut, pendant l'année 1852, est égale au crédit alloué, pour cet objet, au budget de 1851.

Une somme de 5,000 francs est demandée pour faire face aux travaux à exécuter à l'Escaut, dans la province d'Anvers, en 1852. Cette somme a été jugée nécessaire pour suffire à tous les besoins éventuels du service du fleuve, dans la province d'Anvers, tels qu'arrachages de pieux dangereux pour la navigation, relèvement de bâtiments coulés, travaux d'office quelconques, etc.

Le service du halage est interrompu à la rencontre de deux ruisseaux naturels débouchant dans l'Escaut. Il est désirable, dans l'intérêt de la navigation, que cet inconvénient vienne à cesser et une somme de 2,000 francs est en conséquence demandée pour l'établissement d'un pont sur chacun des deux ruisseaux.

*Produits.*

L'Escaut a produit en 1846 . . . . .	fr.	94,472 44
Id. en 1847 . . . . .		105,242 22
Id. en 1848 . . . . .		89,192 07
Id. en 1849 . . . . .		99,626 71
Id. en 1850 . . . . .		104,989 99

ART. 14. — Lys.

Somme demandée : fr. 138,333-33.

La somme de fr. 138,333-33, demandée pour le service de la Lys, présente une augmentation de fr. 77,666-67 sur le crédit alloué, pour le même service, au budget de l'exercice 1851.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Travaux ordinaires dans la Flandre occidentale . . . . .	fr.	18,100 00
2° Id. Flandre orientale . . . . .		10,400 00
3° Enlèvement à la drague d'atterrissements . . . . .		11,200 00
4° Reconstruction des quais de la rive droite dans la traverse de Courtray (part de l'État) . . . . .		37,500 00
5° Reconstruction des quais de la rive gauche dans la même ville (3 <sup>e</sup> tiers de la part de l'État) . . . . .		34,333 33
6° Renouvellement de la partie en charpente du pont établi sur l'écluse de décharge du Tolhuis à Gand . . . . .		1,800 00
7° Fourniture de poutrelles à l'ancienne écluse du Tolhuis à Gand . . . . .		3,000 00
8° Construction de deux ponts de halage sur la dérivation en amont et en aval de la ville de Courtray . . . . .		22,000 00
Total . . . . .	fr.	138,333 33

La somme de 18,100 francs, demandée au projet du budget de 1852, pour l'entretien ordinaire de la partie de la Lys située dans la Flandre occidentale, est égale au crédit alloué de ce chef au budget de 1851 et comprend, de même que ce crédit, une somme de 800 francs destinée à faire face à la part de l'État dans les frais d'entretien des ponts de Wervicq et de Warneton, établis sur la partie de la Lys mitoyenne entre la France et la Belgique.

L'entreprise de l'entretien ordinaire de la Lys, dans la Flandre orientale, a été adjugée, moyennant une somme annuelle de 10,400 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1<sup>er</sup> mai 1848, et qui finira le 30 avril 1853.

Les atterrissements pour l'enlèvement desquels une somme de 11,200 francs est demandée, existent entre Vive St-Eloy et Harlebeke et entravent beaucoup la navigation. Il est donc très utile de les faire disparaître.

La somme de fr. 34,333-33, que l'on demande pour la reconstruction des quais de la rive gauche de la Lys, dans la traverse de Courtray, forme le dernier tiers de la part de l'État dans les frais d'exécution de ce travail, qui est entièrement terminé. Les deux autres tiers ont été portés aux budgets des exercices 1850 et 1851 (\*).

Le quai qui borde la rive droite de la Lys, dans la ville de Courtray, est en très-mauvais état et, le 8 septembre 1850, il s'est même affaissé sur une longueur de 47 mètres. Cet état de choses compromettant tout à la fois la navigation, la circulation sur la voie publique et la conservation des propriétés riveraines, qui toutes auraient beaucoup à souffrir si le quai venait à s'écrouler, il est indispensable de procéder à la reconstruction de cet ouvrage. La dépense à résulter de ce travail est évaluée à 50,000 francs; mais comme la ville de Courtray semble devoir être appelée à y contribuer sur le pied de sa quote-part dans les frais des travaux de reconstruction des quais de la rive gauche et que cette quote-part s'est élevée à environ un quart de la dépense, il n'a été porté au projet de budget de l'exercice 1852 qu'une somme de 37,500 francs, égale aux  $\frac{3}{4}$  de la somme de 50,000 francs à laquelle, ainsi qu'il vient d'être dit, l'on estime la dépense à laquelle la reconstruction des quais de la rive droite donnera lieu.

La charpente du pont établi sur l'écluse du Tolhuis à Gand étant dans le plus mauvais état, doit être renouvelée. Une somme de 1,800 francs est demandée à cet effet.

L'absence de poutrelles à l'ancienne écluse du Tolhuis empêche d'isoler le bief de la ville de Gand, de celui de la gare du canal de Terneuzen et du bassin. Cette manœuvre pouvant être nécessaire dans diverses circonstances, il est convenable de faire préparer un système de poutrelles propre à l'exécuter en cas de besoin, et une somme de 3,000 francs est en conséquence demandée pour faire l'acquisition de ces poutrelles.

La construction des deux ponts pour l'établissement desquels une somme

---

(\*) La convention conclue par le Département des Travaux Publics avec la ville de Courtray, à l'occasion de la reconstruction des quais de la rive gauche de la Lys, dans cette ville, a été insérée dans les Développements publiés à l'appui du projet de budget de l'exercice 1851. (Pages 19, 20, 21 et 22.)

de 22,000 francs est demandée, a pour but de rendre le halage plus facile dans la traverse de Courtray.

Indépendamment des travaux mentionnés ci-dessus, ils en est d'autres encore et de très-importants, dont l'exécution est réclamée depuis longtemps et avec instance, dans le double intérêt de la navigation et de l'écoulement des eaux dans les moments de crues. Le projet général de ces améliorations s'élabore en ce moment et fera plus tard l'objet d'une demande de crédit spécial.

*Produits.*

La Lys a produit en 1846 . . . . .	fr.	64,406	54
Id. en 1847 . . . . .		69,538	75
Id. en 1848 . . . . .		54,042	95
Id. en 1849 . . . . .		54,075	65
Id. en 1850 . . . . .		58,977	63

ART. 15. — MEUSE DANS LES PROVINCES DE LIÈGE ET DE NAMUR.

Somme demandée : 220,000 francs.

L'allocation demandée pour le service de la Meuse, dans les provinces de Liège et de Namur, est la même que celle qui figure au budget de 1851.

Elle se répartit de la manière suivante :

1° Entretien et travaux ordinaires aux chemins de halage. . . . .	fr.	20,000
2° Travaux d'amélioration . . . . .		200,000
Total . . . . .	fr.	220,000

Les travaux à entreprendre au moyen de la somme de 200,000 francs auront pour objet la continuation des améliorations apportées, depuis 1840, au régime de la Meuse et au chemin de halage de ce fleuve.

*Produits.*

La Meuse a produit en 1846 . . . . .	fr.	74,065	10
Id. en 1847 . . . . .		81,608	67
Id. en 1848 . . . . .		54,503	02
Id. en 1849 . . . . .		66,271	23
Id. en 1850 . . . . .		71,912	93

ART. 16. — MEUSE DANS LA PROVINCE DE LIMBOURG.

Somme demandée : 120,000 francs.

La somme de 120,000 francs, demandée pour le service de la Meuse, dans la province de Limbourg, est supérieure de 30,000 francs, au crédit alloué au budget de 1851.

Elle se répartit comme suit :

1 <sup>o</sup> Entretien du chemin de halage de la rive gauche et des travaux de défense exécutés à la même rive depuis 1840 . . . . . fr.	60,000
2 <sup>o</sup> Réparations éventuelles aux rives et travaux d'amélioration. . . . .	60,000
Total. . . . fr.	120,000

La somme de 60,000 francs, demandée pour l'entretien du chemin de halage de la rive gauche et des travaux de défense exécutés à la même rive depuis 1840, est égale au crédit alloué, de ce chef, au budget de 1851. Elle doit être considérée comme un chiffre normal.

Les dernières crues de la Meuse ont occasionné de très-fortes dégradations aux rives de la partie de cette rivière qui traverse le Limbourg. On pourra remédier en partie au mal produit, au moyen des 50,000 francs alloués à cet effet au budget de 1851, mais il restera encore beaucoup à faire à la fin de cet exercice. Une première évaluation porte la dépense à 150,000 francs. On propose d'allouer au budget de 1852 les  $\frac{2}{3}$  de cette somme, soit 60,000 francs, comme première dépense indispensable.

#### ART. 17. — DENDRE.

Somme demandée : fr. 27,534-56.

La somme demandée pour le service de la Dendre s'élève à fr. 27,534-56 et présente une diminution de 41,000 francs sur le crédit alloué au budget de 1851

La somme demandée se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire dans la Flandre orientale. fr.	6,688 00
2 <sup>o</sup> id. province de Hainaut.	5,000 00
3 <sup>o</sup> Reconstruction du revêtement en charpente, établi en amont de l'écluse d'Idégem, sur la rive gauche de la rivière . . . . .	1,600 00
4 <sup>o</sup> Reconstruction du revêtement en charpente, établi en aval de l'écluse de Pollaere . . . . .	5,500 00
5 <sup>o</sup> Établissement de perrés contre les murs en aile du barrage d'aval de l'écluse de Denderleeuw . . . . .	5,000 00
6 <sup>o</sup> Construction d'un mur de soutènement en maçonnerie en amont du barrage d'aval de l'écluse d'Alost . . . . .	5,400 00
7 <sup>o</sup> Enlèvement d'atterrissements . . . . .	1,500 00
8 <sup>o</sup> Indemnité pour la manœuvre du moulin à eau à Grammont.	846 56
Total. . . . fr.	27,534 56

L'entreprise de l'entretien de la Dendre, dans la Flandre orientale, a été adjugée, moyennant une somme annuelle de 6,688 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1<sup>er</sup> mai 1848, et qui finira le 30 avril 1853.

La somme de 5,000 francs, demandée pour l'entretien de la Dendre, dans la province de Hainaut, est égale à celle allouée de ce chef pour l'exercice 1851.

Le bois des revêtements en charpente, établis en amont de l'écluse d'Idegem, sur la rive gauche de la Dendre, et en aval de l'écluse de Pollaere, est entièrement pourri. Il est, en conséquence, indispensable de procéder à la reconstruction de ces ouvrages. Les sommes de 1,600 francs et de 3,500 francs, portées au projet de budget de 1852, sont destinées à l'exécution de ce travail.

Le remou des eaux, sortant de l'écluse de Denderleeuw, corrodé incessamment les talus en terre qui couvrent les murs en aile. Il est nécessaire de prévenir cet inconvénient en plaçant des perrés capables de résister à l'action des eaux, et une somme de 5,000 francs est donc demandée pour la construction de tels ouvrages.

Le revêtement en bois qui garnit le bord du sas à Alost est en état de pourriture et a beaucoup à souffrir de la violence du courant des eaux. Une somme de 5,400 francs est demandée pour permettre de le remplacer par un mur.

Tous les ans, dans quelques coudes de la rivière, il se forme des atterrissements qu'il est indispensable de faire disparaître, si l'on ne veut pas voir la navigation entravée. Une somme de 1,500 francs est donc demandée pour leur enlèvement.

Le projet de budget de l'exercice 1852 comprend la somme de fr. 846-56, payée annuellement, à titre d'indemnité, au propriétaire du moulin de Grammont, pour les manœuvres qu'il opère dans l'intérêt de la navigation.

*Produits.*

La Dendre a produit en 1846 . . . .	fr.	25,538 44
Id. en 1847 . . . .		24,213 79
Id. en 1848 . . . .		19,619 21
Id. en 1849 . . . .		19,486 18
Id. en 1850 . . . .		20,414 58

ART. 18. — RUPEL.

Somme demandée : 8,000 francs.

L'allocation demandée pour le service du Rupel, est inférieure de 39,000 fr. au crédit alloué, pour le même service, au budget de 1851. Elle est destinée à couvrir les dépenses à faire pour l'entretien et la conservation des ouvrages de la rivière.

On attend pour réclamer les crédits nécessaires à la continuation des ouvrages entrepris pendant les dernières années, afin d'améliorer la navigation du Rupel, que l'on ait acquis une expérience suffisante des résultats obtenus jusqu'à ce jour.

## ART. 19. — DYLE ET DEMER.

Somme demandée : 113,000 francs.

Le crédit de 113,000 francs, demandé pour le service de la Dyle et du Demer, se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Travaux d'entretien ordinaire . . . . .	fr.	13,000
2 <sup>o</sup> Travaux extraordinaires pour obvier aux inondations . . . . .		<u>100,000</u>
Total . . . . .	fr.	113,000

La somme de 13,000 francs, destinée aux travaux d'entretien ordinaire, est égale au crédit alloué, pour le même objet, au budget de l'exercice 1851.

Le crédit de 100,000 francs, demandé pour l'exécution de travaux d'amélioration à la Dyle et au Demer, présente également le même chiffre que le crédit alloué, pour les mêmes travaux, au budget de 1851.

La commission qui a été chargée de rechercher les moyens d'atténuer les inondations et d'améliorer la navigation, n'a pas encore déposé son travail, mais elle paraît être en mesure de l'adresser prochainement au Département des Travaux Publics. On sera alors à même de déterminer, en parfaite connaissance de cause, la dépense à faire et les ouvrages à exécuter.

*Produits.*

Le Demer a produit en 1846 . . . . .	fr.	2,595 32
Id. en 1847 . . . . .		3,269 08
Id. en 1848 . . . . .		3,650 06
Id. en 1849 . . . . .		4,717 98
Id. en 1850 . . . . .		3,201 84

## ART. 20. — SENNE.

Somme demandée : 2,250 francs.

La somme de 2,250 francs, demandée pour le service de la Senne, est égale au crédit alloué, pour le même service, au budget de 1851, et est destinée au paiement du loyer de la maison qui sert de logement à l'éclusier préposé à la manœuvre des ventilleries établies à Vilvorde, et à l'entretien des ouvrages d'art établis par le Gouvernement sur le cours de la rivière.

## ART. 21. — CANAUX DE GAND A OSTENDE.

Somme demandée : 46,179 francs.

La somme de 46,179 francs, demandée pour le service des canaux de Gand

à Ostende, présente une diminution de fr. 4,616-67 sur le crédit alloué, pour le même service, au budget de l'exercice 1851.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Travaux d'entretien ordinaire dans la Flandre orientale . . . . .	fr.	5,579
2° Id. Flandre occidentale . . . . .		19,600
3° Réparation des berges entre Gand et Bruges . . . . .		5,000
4° Renforcement et exhaussement des digues et revêtement en briques des talus, entre Bruges et Ostende . . . . .		9,000
5° Réparations extraordinaires aux quais dans la traverse de Bruges (part de l'État). . . . .		2,000
6° Renouvellement de deux paires de portes, dont l'une à l'écluse de la Coupure et l'autre à l'écluse de la porte de Damme, à Bruges.		7,000
		Total . . . . .
	fr.	46,179

L'entreprise de l'entretien de la partie du canal de Gand à Bruges, située dans la Flandre orientale, a été adjugée, moyennant une somme annuelle de 5,579 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1<sup>er</sup> mai 1848, et qui finira le 30 avril 1853.

Les travaux d'entretien de la partie des canaux de Gand à Ostende, comprise dans la Flandre occidentale, ont été adjugés, moyennant une somme annuelle de 19,600 francs, pour un terme de trois années, qui finira le 31 mai 1852.

Les berges du canal de Gand à Bruges, surtout dans les terrains sablonneux, sont fortement dégradées. Il est nécessaire d'y faire des réparations; une somme de 5,000 francs est demandée à cet effet.

Les travaux à exécuter aux talus et aux digues du canal de Bruges à Ostende, au moyen du crédit de 9,000 francs porté au projet de budget de l'exercice 1852, formeront la continuation des travaux de même nature exécutés pendant les années antérieures.

En vertu d'une convention (\*) intervenue entre le Département des Travaux Publics et l'Administration communale de Bruges, les travaux d'entretien d'une partie des quais de cette ville doivent s'exécuter à frais communs. La somme de 2,000 francs que l'on demande représente la quote-part à concurrence de laquelle on présume que l'État devra intervenir dans les frais des travaux à entreprendre en 1852.

Les portes des écluses de la Coupure et de la porte de Damme, à Bruges, pour le renouvellement desquelles une somme de 7,000 francs est demandée, sont dans le plus mauvais état.

(\*) Cette convention a été publiée dans les Développements présentés à l'appui du projet de budget de l'exercice 1851. (Pages 28, 29 et 30.)

*Produits.*

La recette effectuée pendant l'année 1846 s'élève à . . . fr.	52,046 78
Id. 1847 id. . . . .	23,798 54
Id. 1848 id. . . . .	22,525 96
Id. 1849 id. . . . .	25,656 70
Id. 1850 id. . . . .	28,060 72

## ART. 22. — CANAL DE MONS A CONDÉ.

Somme demandée : 28,284 francs.

La somme demandée au projet de budget de 1852 est égale au crédit alloué au budget de 1851.

Elle est destinée à faire face aux dépenses dont l'énumération suit :

1° Entretien ordinaire. . . . .	fr. 10,000
2° Travaux d'entretien extraordinaire et d'amélioration. . . . .	18,284
	<hr/>
	fr. 28,284

L'entreprise des travaux d'entretien et d'amélioration à exécuter annuellement au canal de Mons à Condé a été adjugée, partie à forfait, partie sur bordereau de prix, pour un terme de six ans et demi, qui finira le 31 décembre 1851. Une nouvelle entreprise, qui prendra cours à cette époque, devra donc être mise en adjudication publique. On espère que la dépense restera dans les limites actuelles.

*Produits.*

Le canal de Mons à Condé a produit en 1846. . . . fr.	190,918 42
Id. 1847. . . . .	228,484 05
Id. 1848. . . . .	194,127 69
Id. 1849. . . . .	207,942 86
Id. 1850. . . . .	221,124 11

## ART. 23. — CANAL DE LA CAMPINE.

Somme demandée : 58,100 francs.

La somme de 58,100 francs, demandée au projet de budget de l'exercice 1852 pour le service du canal de la Campine, est égale au crédit alloué au budget de 1851.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1° Entretien des terrassements, des ouvrages d'art, des fascinages et des digues des 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> sections . . . . .	fr. 50,100
2° Rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale . . . . .	8,000
Total . . . . .	fr. 58,100

La somme de 50,100 francs, demandée pour l'entretien des terrassements, des ouvrages d'art, des fascinages, et des digues des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> sections du canal de la Campine, présente le même chiffre que le crédit alloué, pour la même catégorie de travaux, au budget de 1851.

Une somme de 8,000 francs est demandée pour la continuation du rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale, travail utile à la marche active et régulière du halage et à la consolidation des digues elles-mêmes.

#### *Produits*

La 2<sup>e</sup> section du canal de la Campine a été ouverte à la navigation dans le courant du mois de septembre 1846. Les recettes opérées sur cette section, pendant les quatre derniers mois de cet exercice, se sont élevées à . . . . . fr. 2,874 75

Les produits de la 1<sup>re</sup> section se sont élevés, pendant toute l'année, à . . . . . 2,800 44

Ensemble, en 1846 . . . . . 5,675 19

Les droits de navigation se sont élevés,  
sur les deux sections, en 1847, à . . . . . 14,499 66  
Id. en 1848, à . . . . . 17,595 59  
Id. en 1849, à . . . . . 18,199 52  
Id. en 1850, à . . . . . 20,967 96

#### ART. 24. — CANAL D'EMBRANCHEMENT VERS TURNHOUT.

Somme demandée : 12,650 francs.

La somme de 12,650 francs, demandée pour le service du canal d'embranchement vers Turnhout, est égale au crédit alloué au budget de 1851.

Cette somme est destinée à faire face aux dépenses suivantes :

1° Entretien des terrassements et des ouvrages d'art . . . . .	fr. 9,650
2° Rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale. . . . .	3,000
Total . . . . .	fr. 12,650

La somme de 9,650 francs, demandée pour l'entretien des terrassements et

des ouvrages d'art du canal d'embranchement vers Turnhout, présente le même chiffre que le crédit alloué au budget de 1851.

Il est indispensable de continuer le rechargement des digues, soit en gravier, soit en terre végétale, dans l'intérêt de la navigation et pour consolider les digues. Une somme de 5,000 francs est demandée à cet effet.

#### *Produits.*

Les droits de navigation sur le canal d'embranchement vers Turnhout se sont élevés, en 1846, à . . . . . fr.		15 21
Id.	en 1847, à . . . . .	1,555 41
Id.	en 1848, à . . . . .	2,541 29
Id.	en 1849, à . . . . .	2,982 25
Id.	en 1850, à . . . . .	2,056 95

#### ART. 25. — PETITE-NÈTHE CANALISÉE.

Somme demandée : 85,400 francs.

La somme de 85,400 francs, demandée au projet de budget de l'exercice 1852, est supérieure de 17,600 francs au crédit alloué au budget de 1851.

Cette somme est destinée à faire face aux dépenses dont l'indication suit :

1° Travaux d'entretien ordinaire . . . . .	fr. 11,500
2° Établissement de pontons à Emblehem et à Molter-Nèthe . . . . .	8,000
5° Exhaussement de la digue de halage du premier bief . . . . .	1,900
4° Amélioration de l'écoulement des eaux du ruisseau le Bollack . . . . .	14,000
5° Septième et dernière annuité à payer à la province d'Anvers, pour la reprise par l'État de la Petite-Nèthe canalisée . . . . .	50,000
Total . . . . .	fr. 85,400

La somme de 11,500 francs, demandée pour l'entretien des ouvrages d'art, du lit de la rivière, des fascinages et des digues, est égale au crédit alloué, de ce chef, au budget de l'exercice 1851.

Les pontons pour l'établissement desquels une somme de 8,000 francs est portée au projet de budget de 1852 sont destinés à rétablir, entre les deux rives de la Petite-Nèthe, les communications qui ont été coupées par suite de la canalisation de cette rivière. Le rétablissement de ces communications, vivement sollicité depuis plusieurs années, par les localités intéressées, devient plus nécessaire de jour en jour, et on ne pourrait plus l'ajourner sans provoquer des plaintes fondées.

L'exhaussement partiel de la digue de halage du premier bief est destiné à rendre cette digue insubmersible afin d'éviter des inondations désastreuses. La somme de 1,900 francs est demandée pour l'exécution de ce travail.

Lors de la canalisation de la Petite-Nèthe, plusieurs affluents de cette rivière ont été réunis au Bollack, et par là le régime de ce cours d'eau, dont il a fallu augmenter la section et la profondeur, a été complètement modifié. Dans son

état actuel, le Bollack est sujet à de fréquents débordements, dont les riverains se plaignent beaucoup. Il semble équitable que le Gouvernement, comme propriétaire actuel de la Petite-Nèthe canalisée, pourvoie à l'exécution des travaux nécessaires pour obvier à ces débordements et il demande en conséquence, dans ce but, un crédit de 14,000 francs. Le Département des Travaux Publics examinera toutefois si les propriétaires riverains ne devraient point être appelés à contribuer dans la dépense, dans une certaine proportion.

Le projet de budget de l'exercice 1852 comprend la septième et dernière annuité à payer à la province d'Anvers, pour la reprise par l'État de la Petite-Nèthe canalisée.

*Produits.*

Les droits de navigation sur la Petite-Nèthe canalisée se sont élevés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1846, époque à laquelle l'État a fait la reprise de cette rivière, jusqu'au 31 décembre de la même année,

à . . . . .	fr.	9,758	90
Id.	1847 . .	20,564	58
Id.	1848 . .	16,251	25
Id.	1849 . .	25,556	86
Id.	1850 . .	26,655	45

ART. 26. — MOERVAERT.

Somme demandée : 53,849 francs.

La somme de 53,849 francs, demandée au projet de budget de l'exercice 1852, est supérieure de 2,000 francs au crédit alloué au budget de 1851.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Entretien ordinaire . . . . .	fr.	1,849
2 <sup>o</sup> Travaux de dévasement sur toute l'étendue de ce cours d'eau (2 <sup>e</sup> moitié) . . . . .		52,000
Total . . . . .	fr.	53,849

L'entreprise de l'entretien du Moervaert a été adjudgée, moyennant une somme annuelle de 1,849 francs, pour un terme de cinq années, qui a pris cours le 1<sup>er</sup> mai 1848, et qui finira le 30 avril 1853.

La somme de 52,000 francs, demandée comme seconde moitié de la dépense à résulter des travaux de dévasement du Moervaert, forme, avec le crédit de 50,000 francs alloué au budget de 1851, la somme à laquelle sont évalués les frais d'exécution de ces travaux.

ART. 27. — CANAL DE DEYNZE A SCHIPDONCK.

Somme demandée : 5,500 francs.

La somme de 5,500 francs demandée au projet de budget de 1852, pour le service du canal de Deynze à Schipdonck, est inférieure de 500 francs au crédit alloué, pour le même service, au budget de 1851. Cette diminution est conciliable avec les exigences du service.

**ART. 28. — OUVRAGES ÉTABLIS POUR AMÉLIORER LE RÉGIME DES EAUX DU SUD DE BRUGES.**

Somme demandée : 9,000 francs.

Une somme de 9,000 francs est demandée, au projet de budget de 1852, pour pourvoir à l'entretien des ouvrages établis dans l'intérêt de l'amélioration du régime des eaux du Sud de Bruges. Cette somme est égale au crédit alloué, pour le même objet, au budget de l'exercice 1851.

**ART. 29. — CANAL LATÉRAL A LA MEUSE DE LIÈGE A MAESTRICHT.**

Somme demandée : 15,000 francs.

La somme de 15,000 francs, demandée pour l'entretien du canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht, tant en Belgique que dans les Pays-Bas. est inférieure de 15,000 francs au crédit alloué, pour le même objet, au budget de l'exercice 1851.

*Produits.*

Le canal latéral à la Meuse, de Liège à Maestricht, a produit, depuis le 21 octobre 1850, jour de son ouverture, jusqu'au 31 décembre suivant, une somme de fr. 6,500-33.

**ART. 30. — PLANTATIONS.**

Somme demandée : 25,000 francs.

La somme de 25,000 francs, demandée pour le service des plantations des voies navigables administrées par l'État, est égale au crédit alloué, pour le même service, au budget de l'exercice 1851.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Plantations nouvelles le long des voies navigables administrées par l'État, et entretien de celles y existantes . . . . .	fr.	23,500
2 <sup>o</sup> Frais de surveillance extraordinaire. . . . .		1,500
		<hr/>
Total . . . . .	fr.	25,000

**ART. 31. — FRAIS D'ÉTUDES.**

Somme demandée : 7,000 francs.

La somme de 7,000 francs, demandée pour les frais d'études et de levée de plans, l'achat et la réparation d'instruments, est égale au crédit alloué, de ce chef, au budget de 1851.

**ART. 32. — SERVICE DES BACS ET BATEAUX DE PASSAGE.**

Somme demandée : 20,000 francs.

La somme de 20,000 francs, demandée pour le service des bacs et bateaux

de passage, est égale au crédit alloué au budget de 1851, pour le même service.

*Produits.*

Les bacs et bateaux de passage ont produit en 1846 . . . fr.	89,105 71
Id. en 1847 . . . . .	88,544 77
Id. en 1848 . . . . .	84,852 49
Id. en 1849 . . . . .	77,880 42
Id. en 1850 . . . . .	104,249 60

ART. 53. — POLDRES.

Somme demandée : 2,000 francs.

La somme de 2,000 francs que l'on demande est destinée à être allouée à la direction du poldre de Lillo, à titre de subside, pour l'aider à pourvoir à l'entretien de la partie de la nouvelle digue qu'elle est chargée de maintenir en bon état.

L'allocation de ce subside a été stipulée dans une convention intervenue, le 27 novembre 1849, entre le Département des Travaux Publics et la direction du poldre de Lillo, et approuvée par arrêté royal du 26 décembre suivant.

Aux termes de cette convention, la direction du poldre de Lillo a repris, à ses frais, risques et périls, et sur le pied existant avant les événements de 1830, l'entretien et l'administration de tous les ouvrages du poldre tant de ceux qui existaient avant l'époque précitée que de ceux qui ont été construits depuis lors et dont remise n'a pas été faite au Département de la Guerre, et ce moyennant l'allocation d'un subside annuel de 2,000 francs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1850 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1855. Ce subside est payé dans le quatrième trimestre de chaque exercice.

---

QUATRIÈME SECTION.

**Ports et côtes.**

ART. 54. — PORT D'OSTENDE.

Somme demandée : fr. 149,052-50.

La somme de fr. 149,052-50, demandée pour le service du port d'Ostende, présente une diminution de 49,200 francs sur le crédit alloué, pour le même service, au budget de l'exercice 1851 :

Les travaux ordinaires du port d'Ostende sont les suivants :

- 1° Entretien de l'avant-port, de l'arrière-port et des écluses de Slykens ;
- 2° Entretien des écluses des bassins de commerce.

De ces travaux, les uns sont, quant à la dépense, entièrement à la charge de l'État; les autres sont, par moitié, à la charge de l'État et de la ville d'Ostende.

Les travaux dont la dépense est, en entier, à la charge de l'État, sont les travaux d'entretien de l'avant-port, de l'arrière-port et des écluses de Slykens.

Les travaux qui incombent, par moitié, à l'État et à la ville d'Ostende, sont les travaux d'entretien des écluses du bassin de commerce.

La charge d'entretien de ces différents ouvrages a été réglée par un arrêté du roi des Pays-Bas du 6 juin 1821. En ce qui concerne l'arrière-port d'Ostende et les écluses de Slykens, les dispositions de cet arrêté ont été modifiées par la loi du 22 avril 1849, portant fixation du budget du Département des Travaux Publics pour l'exercice 1849. L'arrêté royal du 6 juin 1821 mettait moitié à charge de l'État, moitié à charge de la province, l'entretien de ces derniers ouvrages; mais la loi du 22 avril 1849 a décidé que, à partir du 1<sup>er</sup> janvier de cette même année, l'État y pourvoirait seul.

La somme demandée pour le port d'Ostende se répartit de la manière suivante :

1 <sup>o</sup> Entretien de l'avant-port . . . . .	fr	45,000 00
2 <sup>o</sup> Entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens . . . . .		10,000 00
3 <sup>o</sup> Entretien des écluses du bassin de commerce . . . . .		552 50
4 <sup>o</sup> Reconstitution d'une partie de l'estacade d'Est . . . . .		51,000 00
5 <sup>o</sup> Reconstitution du pont tournant à deux volées établi sur l'écluse militaire . . . . .		15,500 00
6 <sup>o</sup> Réparation des dégâts qui peuvent survenir aux ouvrages du port, par suite d'ouragans . . . . .		4,000 00
7 <sup>o</sup> Renouvellement de la paire de portes de flot d'amont de la petite écluse de chasse de Slykens . . . . .		5,000 00
8 <sup>o</sup> Subside à accorder à la ville d'Ostende pour l'aider dans la construction de quais en maçonnerie, en remplacement des revêtements en bois existant le long des bassins de commerce. . . . .		20,000 00
	Total . . . . fr.	149,052 50

2

La somme de 45,000 francs, demandée pour l'entretien de l'avant-port, est égale au crédit alloué, pour le même objet, au budget de l'exercice 1851.

La somme de 10,000 francs, portée au projet de budget de 1852, pour l'entretien de l'arrière-port et des écluses de Slykens, présente également le même chiffre que le crédit alloué, pour cet objet, au budget de 1851.

L'entreprise des travaux d'entretien des écluses du bassin de commerce, pendant un bail de 5 années, qui prendra fin le 30 avril 1853, a été adjugée, moyennant une somme annuelle de 1,065 francs, à payer moitié par l'État, moitié par la ville d'Ostende.

La partie de l'estacade d'Est, à construire au moyen de la somme de 51,000 francs, portée au projet de budget de l'exercice 1852, est en très-mauvais

état. Elle a une longueur de 86 mètres vers l'intérieur du port, à partir de la partie à renouveler en 1851.

Le pont tournant à deux volées, établi sur l'écluse militaire, est en très-mauvais état. Il est donc indispensable de le reconstruire, et une somme de 15,500 francs est demandée à cet effet.

Comme les années précédentes, une somme de 4,000 francs est demandée pour pourvoir à la réparation des dégâts que les ouragans pourraient occasionner aux ouvrages du port d'Ostende.

Les portes de flot d'amont de la petite écluse de chasse de Slykens sont dans un tel état de vétusté, qu'il est indispensable de les renouveler en 1852. On porte, en conséquence, au budget de cet exercice, la somme de 5,000 francs à laquelle on évalue la dépense à faire de ce chef.

Les revêtements en bois qui bordent les bassins de commerce d'Ostende étant en très-mauvais état, cette ville a conçu le projet de les remplacer par des quais en maçonnerie. Elle sollicite le concours du Gouvernement pour l'aider dans l'exécution de ce travail, dont elle évalue les frais à une somme de 92,000 francs. Les bassins de commerce d'Ostende présentent, au point de vue du mouvement commercial, un intérêt qui s'étend plus ou moins au pays entier, en ce qu'ils servent à recevoir non-seulement les bâtiments en destination d'Ostende, mais aussi ceux qui doivent être dirigés sur l'intérieur. C'est aussi dans ces bassins que, sans avoir à acquitter aucun péage, hivernent les navires appartenant à l'État. Pour ces motifs et en considération des dépenses considérables que la ville d'Ostende a déjà faites et doit encore s'imposer pour l'entretien et la restauration des ouvrages de ces bassins, l'on croit devoir proposer d'allouer à cette ville, pour l'établissement des quais en maçonnerie dont elle projette actuellement la construction, un subside de 20,000 francs, qui serait payé par parties, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

D'autres travaux que ceux pour lesquels on demande des allocations, en 1852, doivent encore être exécutés, afin d'améliorer le port d'Ostende. Mais on a cru devoir s'abstenir de faire des propositions à cet égard, attendu, d'une part, qu'une commission s'occupe de l'étude des moyens à employer pour atteindre le but que l'on a en vue, et, d'autre part, qu'il est convenable de réclamer un crédit spécial pour un objet aussi important.

#### ART. 35. — PORT DE NIEUPORT.

Somme demandée : 18,000 francs.

Aux termes de l'arrêté royal du 6 juin 1821, déjà cité à propos du port d'Ostende, les travaux du port de Nieuport sont, pour deux tiers, à la charge de l'État, et, pour un tiers, à la charge de la province.

On ne demande, pour les travaux du port de Nieuport, qu'une somme de 18,000 francs, uniquement destinée à l'entretien des ouvrages ; ce crédit est égal à la somme allouée pour le port de Nieuport au budget de 1851.

**ART. 36. — CÔTE DE BLANKENBERGHE.**

**Somme demandée : 98,000 francs.**

Les travaux de la côte de Blankenberghe sont, en totalité, à la charge de l'État.

La partie défendue de cette côte est divisée en deux sections.

La 1<sup>re</sup> s'étend de Wenduyn jusqu'au fortin de Blankenberghe et comprend 20 jetées et 29 épis.

La 2<sup>e</sup> section s'étend du fortin de Blankenberghe jusqu'à Heyst et comprend 29 jetées et 44 épis.

La somme de 98,000 francs, demandée pour le service de la côte de Blankenberghe, dépasse de 4,000 francs le crédit alloué, pour le même service, en 1851.

78,000 francs sont destinés à l'exécution des travaux d'entretien de la côte, dont l'entreprise a été adjugée moyennant une somme annuelle égale à ce crédit, pour un terme de trois années, qui prendra fin le 30 avril 1853.

20,000 francs serviront à prolonger en mer deux jetées entre les écluses de Heyst et la jetée n° 10, afin d'augmenter l'estran et de renforcer la duée, qui est très-faible dans cet endroit de la côte.

**ART. 37. — PHARES ET FANAUX.**

**Somme demandée : 1,900 francs.**

La somme demandée pour l'exercice 1852 est inférieure de 209 francs au crédit alloué au budget de 1851.

Cette somme se répartit de la manière suivante :

1<sup>o</sup> Entretien des phares et fanaux de la côte . . . . . 900

2<sup>o</sup> Amélioration des réflecteurs . . . . . 1,000

Total . . . . . fr. 1,900

La somme de 900 francs demandée pour l'entretien des phares et fanaux est égale au crédit alloué, pour le même objet, au budget de l'exercice 1851.

Il sera de toute nécessité d'augmenter et de renouveler plusieurs réflecteurs pendant l'exercice 1852. Une somme de 1,000 francs est demandée pour faire face à cette dépense.

## CINQUIÈME SECTION.

**Personnel des ponts et chaussées.**

**ART. 38. — TRAITEMENT DES INGÉNIEURS ET CONDUCTEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES. — FRAIS DE BUREAU ET DE DÉPLACEMENTS.**

Somme demandée . . . . fr.	549,209 98
Crédit alloué en 1851. . . .	546,566 65
	2,643 33
Différence en plus . . . . fr.	2,643 33

Cette augmentation est nécessaire pour faire face :

1° Au traitement de disponibilité de 1,000 francs à allouer à chacun des deux sous-ingénieurs que le Gouvernement est tenu de nommer à la suite du concours de 1851.

Il est à observer que cette dépense figure pour l'avant-dernière fois au budget, attendu que le Gouvernement s'est délié, à partir de 1853, de l'engagement qu'il avait pris de nommer annuellement deux sous-ingénieurs parmi les élèves de l'école du génie civil.

2° Aux traitements des maîtres de port de Gand et d'Audenarde, qui n'avaient pas été compris dans le crédit demandé pour l'exercice précédent.

**ART. 39. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DES CHEFS DE BUREAU ET COMMIS, DES ECLUSIERS, PONTONNIERS, GARDE-PONTS A BASCULE ET AUTRES AGENTS SUBALTERNES DES PONTS ET CHAUSSÉES.**

Somme demandée . . . . . 364,744 48

Cette somme est égale au crédit qui figure au budget de l'exercice précédent.

**ART. 40. — FRAIS DES JURYS D'EXAMEN ET VOYAGES DES ÉLÈVES INGÉNIEURS ET CONDUCTEURS DE L'ÉCOLE DU GÉNIE CIVIL.**

Somme demandée . . . . fr. 12,000.

Cette somme est égale au crédit alloué pour l'exercice précédent.

## CHAPITRE III.

### MINES.

#### ART. 41, 42 ET 43. — PERSONNEL DU CONSEIL DES MINES.

Sommes demandées pour :

Traitement . . . . .	fr. 41,700
Frais de bureau . . . . .	600
Matériel . . . . .	2,000
Total égal au crédit alloué pour 1851.	44,300

(Voir les développements à l'appui du budget de 1851, page 85.)

#### ART. 44. — SUBSIDES AUX CAISSES DE PRÉVOYANCE ET RÉCOMPENSES AUX PERSONNES QUI SE DISTINGUENT PAR DES ACTES DE DÉVOUEMENT.

Somme demandée . . . . .	fr. 45,000
Crédit accordé en 1851 . . . . .	45,000

(L'emploi de cette allocation se trouve justifié aux développements à l'appui du budget de 1851, page 43.)

#### ART. 45. — IMPRESSIONS, ACHAT DE LIVRES, CARTES, ETC.

Somme demandée . . . . .	fr. 7,000
Crédit accordé en 1851 . . . . .	7,000

Cette allocation doit servir au paiement de dépenses diverses et entre autres de celles résultant :

- 1° De la publication de la statistique minérale, années 1845 à 1849 ;
- 2° De l'impression des tableaux-minutes pour la statistique et de procès-verbaux d'épreuves de machines à vapeur ;
- 3° D'abonnements aux *Annales des mines*, à la *Pasinomie* et à plusieurs recueils de jurisprudence belge et française ;
- 4° De la confection de poinçons pour le service des chaudières à vapeur ;
- 5° D'encouragements pour la propagation de lampes de sûreté, etc.

## ART. 46. — TRAITEMENTS ET INDEMNITÉS DU PERSONNEL DU CORPS DES MINES.

Somme demandée . . . . . fr. 136,967

L'allocation demandée étant la même que celle allouée pour 1851, on croit pouvoir se référer, en ce qui concerne cet article, aux développements présentés à l'appui du budget de ce dernier exercice, page 44.

## ART. 47. — JURYS D'EXAMENS ET VOYAGES DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES MINES.

Crédit demandé . . . . . fr. 6,000  
Somme allouée en 1851. . . . . 6,000

Cette allocation qui n'a pas varié depuis plusieurs années, a toujours reçu un emploi utile au service et à l'instruction des élèves.

## ART. 48 ET 49. — COMMISSION DES PROCÉDÉS NOUVEAUX.

Sommés demandées pour :

Frais de route. . . . .	fr.	600	
Matériel . . . . .		1,400	
			2,000
Total égal au crédit alloué en 1851. . . . .	fr.		2,000

(Voir les explications fournies aux développements à l'appui du budget de 1851, page 43.)

## ART. 50 ET 51. — COMMISSION DES ANNALES DES TRAVAUX PUBLICS.

Sommés demandées pour :

Frais de route et de séjour. . . . .	fr.	1,100	
Publication du recueil et frais de bureau . . . . .		3,900	
			5,000
Total égal au crédit alloué en 1851, fr. . . . .			5,000

(Voir pour l'emploi de cette allocation, les renseignements consignés aux développements à l'appui du budget de 1851, page 45.)



## CHAPITRE IV.

CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES.

ART. 52 A 70.

Somme demandée : 10.068,963 francs.

Le projet de budget, en ce qui concerne les crédits à affecter en 1852, à l'exploitation des chemins de fer, des postes et des télégraphes, n'est que la reproduction du budget voté pour l'exercice 1851.

La Chambre se rappellera que ce dernier budget était déjà inférieur de 58,000 francs, à celui de l'exercice 1850, non compris les crédits supplémentaires.

Je ne puis donc que renouveler, pour l'exercice 1852, l'engagement que j'ai pris à l'occasion du budget de 1851, d'appliquer tous mes efforts à restreindre l'ensemble des dépenses d'exploitation dans cette limite.

Mais on comprendra, sans peine, que cet engagement ne peut être absolu, surtout pour l'exercice 1852; car nul ne pourrait prévoir dès-à-présent quelle sera, pour cet exercice la progression du mouvement des transports, progression sur laquelle la tarification que la Législature sera appelée à décréter, aura peut-être une influence considérable.

D'autres questions d'une grande importance, et qui intéressent à un haut degré l'avenir et la prospérité de nos voies ferrées, sont en ce moment à l'étude et en voie de solution.

Je citerai, notamment, la réorganisation de l'administration des chemins de fer, des postes et des télégraphes, question dont j'ai déjà eu l'honneur d'entretenir les Chambres lors de la discussion du budget de l'exercice 1851;

L'établissement de bureaux ambulants sur toutes les lignes du railway dans le but de multiplier et d'accélérer la distribution des lettres confiées à la poste;

L'exploitation complète du réseau télégraphique et sa mise en relation avec les lignes françaises;

La création d'affluents au chemin de fer, c'est-à-dire de services *réguliers*, en correspondance avec les stations et les localités situées en dehors des lignes du chemin de fer, pour le transport des voyageurs et des marchandises;

Le transport direct des articles de messageries et de finances entre la Belgique et les pays voisins.

Ce dernier projet recevra très-incessamment un commencement d'exécu-

tion, en ce qui concerne les transports de et pour la Prusse, ainsi que pour les pays en relation avec elle : l'Autriche, la Bavière, la Russie, etc.

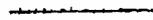
J'ai déjà fait connaître, dans la note préliminaire au projet du budget, que l'ordre et la quotité des divers crédits effectués aux administrations ressortissant à mon Département sont subordonnés aux effets de la réorganisation de l'administration des chemins de fer, des postes et des télégraphes.

Je me réserve donc de présenter tels amendements que de besoin, aussitôt que la solution de ces diverses questions sera arrivée à maturité.



## CHAPITRE V.

### PENSIONS.



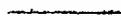
#### ART. 71.

La somme de . . . . . 7,000 francs portée au budget pour le paiement du premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés du Département des Travaux publics, pendant l'exercice 1852, est la même que celle, qui, depuis plusieurs années, a été votée pour ce service ; elle est suffisante pour satisfaire aux besoins normaux résultant de l'application de la loi du 21 juillet 1844, sur les pensions civiles et ecclésiastiques.



## CHAPITRE VI.

### SECOURS.



#### ART. 72.

De même qu'à tous les budgets antérieurs une allocation de 5,000 francs est sollicitée pour être répartie, à titre de secours, entre les employés, veuves ou enfants d'employés qui, n'ayant pas de droit à la pension, sont dignes de la sollicitude du Gouvernement, à raison de la position où ils se trouvent. Ce crédit comme le précédent peut être considéré comme normal.



## CHAPITRE VII.

### DÉPENSES IMPRÉVUES.

---

#### ART. 73.

Somme demandée : 18,000 francs.

Bien que la nature même des besoins, auxquels le crédit demandé sous ce libellé est destiné à satisfaire, rende difficile une appréciation exacte des dépenses dont il devra recevoir l'imputation, on présume cependant que l'allocation de 18,000 francs votée aux budgets des exercices précédents suffira également en 1852.



---

---

## TABLE DES MATIÈRES.

---

### CHAPITRE PREMIER.

Administration centrale . . . . .	3
-----------------------------------	---

### CHAPITRE II.

Ponts et chaussées. — Bâtimens civils, etc. . . . .	4
Première section. — Ponts et chaussées . . . . .	<i>ib.</i>
Deuxième section. — Bâtimens civils . . . . .	7
Troisième section. — Service des eaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des poldres. . . . .	8
Quatrième section. — Ports et côtes. . . . .	25
Cinquième section. — Personnel des ponts et chaussées . . . . .	29

### CHAPITRE III.

Mines . . . . .	30
-----------------	----

### CHAPITRE IV.

Chemin de fer. — Postes. — Télégraphes . . . . .	32
--	----

### CHAPITRE V.

Pensions . . . . .	33
--------------------	----

### CHAPITRE VI.

Secours . . . . .	<i>ib.</i>
-------------------	------------

### CHAPITRE VII.

Dépenses imprévues . . . . .	34
------------------------------	----

---

---